



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

5^e séance plénière

Lundi 12 octobre 2020, à 15 heures

New York

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour cette partie de nos travaux sera close à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant le débat général doivent s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, permettez-moi de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation tient à vous assurer, ainsi que les autres délégations, de sa pleine coopération afin que cette session de la Commission soit couronnée de succès.

Le monde est aujourd'hui confronté au défi le plus grave depuis la guerre froide s'agissant de la sécurité stratégique et de la maîtrise des armements. Les États-Unis sont devenus la plus grande menace pour la sécurité et la stabilité stratégiques mondiales. Au cours

des dernières années, ils ont continué à se retirer des traités internationaux, sabotant ainsi le régime multilatéral et bilatéral de maîtrise des armements et de désarmement progressivement mis en place après la Seconde Guerre mondiale. Ils investissent des milliers de milliards de dollars pour moderniser leur triade nucléaire, mettant au point et déployant des armes nucléaires de faible puissance et élargissant le champ de la dissuasion nucléaire. Ils ont également abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires et ont même évoqué la reprise des essais nucléaires. Nous exhortons les États-Unis à s'acquitter fidèlement de leurs responsabilités particulières et primordiales en matière de désarmement nucléaire, à répondre positivement à l'appel de la Russie en faveur de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à poursuivre la réduction substantielle de leur arsenal nucléaire.

La mise au point et le déploiement effrénés d'un système mondial de défense antimissile par les États-Unis, ainsi que leurs tentatives de déployer des missiles terrestres à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique et en Europe, compromettent la paix et la sécurité régionales et perturbent la stabilité stratégique mondiale. La Chine est gravement préoccupée et demande instamment aux États-Unis de mettre un terme aux déploiements en question. Si les États-Unis persistent dans cette voie, la Chine prendra, le cas échéant, des contre-mesures énergiques pour défendre ses propres intérêts nationaux.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du dispositif international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À l'heure actuelle, les États-Unis font tout leur possible pour déplacer les responsabilités en matière de désarmement nucléaire. Ils appliquent deux poids deux mesures sur les questions de non-prolifération nucléaire et manipulent l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins politiques, mettant les trois piliers du TNP sous une pression sans précédent. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, la Chine appelle toutes les parties à saisir cette occasion pour réaffirmer les engagements qu'ils ont pris à l'égard des obligations découlant du Traité et dans le cadre des documents finaux des précédentes conférences d'examen, à œuvrer véritablement pour faire progresser les trois piliers du TNP de manière équilibrée et à aborder les divergences et les différends de manière constructive afin de parvenir à des résultats pragmatiques à la dixième Conférence d'examen des parties au TNP.

Les États-Unis ont récemment engagé une campagne médiatique dans laquelle ils ont désigné la Chine comme la troisième puissance nucléaire de la planète, exagéré la course aux armes nucléaires entre les États-Unis, la Russie et la Chine et proposé une prétendue négociation trilatérale sur la maîtrise des armements. Ce n'est là rien d'autre qu'une ruse pour détourner l'attention de la communauté internationale. L'intention des États-Unis est de trouver une excuse pour se soustraire à leur propre responsabilité spéciale et primordiale en matière de désarmement nucléaire et de chercher un prétexte pour avoir les mains libres et acquérir une suprématie militaire absolue.

La Chine poursuit une stratégie nucléaire à des fins de légitime défense, a toujours maintenu ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale et n'a jamais pris ni ne prendra jamais part à une quelconque course aux armements nucléaires avec un autre pays. Compte tenu de l'écart considérable qui existe entre les arsenaux nucléaires de la Chine et ceux des États-Unis et de la Fédération de Russie, il est injuste, déraisonnable et irréaliste d'attendre de la Chine qu'elle se joigne à une quelconque négociation trilatérale sur la maîtrise des armements. La Chine ne participera jamais à une telle négociation et n'acceptera jamais aucune coercition ni aucun chantage.

Le rejet par la Chine de la prétendue négociation trilatérale sur la maîtrise des armements ne signifie pas qu'elle se soustrait à ses responsabilités en matière

de désarmement nucléaire ou refuse de participer aux efforts mondiaux de désarmement nucléaire. Dès le premier jour où elle a possédé des armes nucléaires, la Chine s'est prononcée en faveur de leur interdiction et de leur destruction complètes. Elle a déclaré sa politique de non-recours en premier aux armes nucléaires à tout moment et quelles que soient les circonstances, et s'engage sans condition à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à avoir pris de tels engagements. Elle est prête à prendre part à un dialogue constructif sur les questions liées à la sécurité stratégique avec tous les États sur la base du respect mutuel et continuera à participer aux discussions sur la maîtrise des armements dans le cadre de l'ONU et de la Conférence du désarmement, ainsi que parmi les cinq membres permanents du Conseil.

Les tensions actuelles liées au dossier nucléaire iranien trouvent leur cause profonde dans le retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun (PAGC), la réimposition de sanctions unilatérales illégales contre l'Iran et l'impossibilité qui est faite aux autres parties de remplir leurs obligations au titre du PAGC. S'étant retirés du PAGC, les États-Unis n'ont pas le droit de déclencher le mécanisme de rétablissement automatique des sanctions décrétées par le Conseil de sécurité, et leur annonce unilatérale de réimposition de ces sanctions contre l'Iran n'a aucune validité juridique.

Actuellement, le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis concernant la question nucléaire dans la péninsule coréenne est à nouveau dans l'impasse. La Chine exhorte les États-Unis à faire preuve de sincérité et à répondre par des mesures concrètes aux préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité et de développement, afin de ramener la question nucléaire dans la péninsule sur la voie du dialogue. La Chine continuera à jouer un rôle constructif pour parvenir à un règlement politique de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a tiré la sonnette d'alarme sur la biosécurité et souligné l'importance et l'urgence de renforcer la gouvernance mondiale en matière de biosécurité. Toutes les parties doivent remplir fidèlement les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes biologiques. Nous demandons instamment aux États-Unis d'agir de manière ouverte, transparente et

responsable, de donner des éclaircissements sur toutes leurs activités dans de nombreux biolaboratoires à l'étranger et de cesser d'entraver la reprise des négociations sur un protocole de vérification de la Convention. En tant que seul détenteur d'un stock d'armes chimiques, les États-Unis doivent s'acquitter véritablement des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et accélérer la destruction de leur stock d'armes chimiques.

Avec le développement rapide de l'économie numérique, les risques majeurs liés à la sécurité des données nécessitent des solutions mondiales. Il est désormais urgent d'élaborer un ensemble de règles internationales sur la sécurité des données qui reflètent la volonté et respectent les intérêts de la plupart des pays sur la base d'une participation universelle. La Chine rejette catégoriquement les tentatives des États-Unis et d'autres pays visant à politiser la question de la sécurité des données, à écarter les pays ayant des opinions différentes au nom du programme « Clean Network » et à s'en prendre aux entreprises d'autres pays sous prétexte de sécurité. La Chine a récemment présenté l'Initiative mondiale sur la sécurité des données, qui peut servir de base à l'élaboration de règles internationales en matière de sécurité des données. Elle espère que toutes les parties pourront appuyer l'Initiative et proposer de bonnes idées et suggestions.

La situation actuelle en matière de sécurité dans l'espace est de plus en plus difficile. Les États-Unis, en particulier, poursuivent une stratégie de domination de l'espace, ont qualifié ouvertement l'espace extra-atmosphérique de nouveau terrain de guerre et ont même créé une force spatiale indépendante et un commandement spatial. Ils envisagent même de déployer un système de défense antimissile dans l'espace. La Chine exhorte les États-Unis à cesser d'entraver le processus international de maîtrise des armements dans l'espace et à se joindre aux efforts internationaux en vue de la négociation et de la conclusion d'un instrument juridique international fondé sur le projet de proposition présenté par la Chine et la Russie, afin de préserver les fondements d'une paix durable et d'une sécurité commune dans l'espace.

Le développement rapide des applications militaires de l'intelligence artificielle peut susciter des préoccupations d'ordre sécuritaire, humanitaire, juridique et éthique. La Chine encourage la communauté internationale à se pencher sur des mesures efficaces pour lutter contre les risques associés et faire en sorte que la technologie de l'intelligence artificielle profite à l'ensemble de l'humanité.

La Chine a adhéré au Traité sur le commerce des armes le 6 juillet de cette année. Il s'agit d'une étape importante franchie par la Chine dans le cadre des efforts qu'elle déploie activement pour promouvoir la gouvernance mondiale du commerce des armes et préserver la paix et la sécurité internationales et régionales. En tant qu'État partie au Traité sur le commerce des armes, la Chine s'acquittera fidèlement de ses obligations et travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties pour en promouvoir l'universalité et l'efficacité. À cet égard, la Chine est prête à fournir une assistance aux pays en développement dans la mesure de ses moyens. Elle a versé 1,4 million de dollars par le biais du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement en 2018 et 2019 pour appuyer l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique.

Quelle que soit la gravité de la situation internationale en matière de sécurité, tant que nous restons attachés au multilatéralisme, au renforcement de la confiance mutuelle et de la coordination centrée sur l'ONU ainsi qu'à l'édification d'une communauté de destins pour l'humanité, nous pourrions progresser en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération au niveau international. À cet égard, la Chine est prête à s'associer aux autres membres de la communauté internationale pour déployer des efforts continus dans ce sens.

M. Fernández de Soto Valderrama (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je profite de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous saluer, au nom de ma délégation, en ce jour très spécial pour votre pays. Je tiens également à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

L'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de promouvoir le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme et de favoriser le progrès et le développement économique et social de tous les peuples. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est intrinsèquement lié à la réalisation des buts et principes communs que nous nous sommes collectivement engagés à respecter en adoptant la Charte des Nations Unies.

Nous sommes témoins d'un environnement mondial très fragile, fragmenté et instable. Nous vivons une « paix froide », marquée par des tensions émergentes et des problèmes de sécurité. Nous sommes confrontés à

des défis mondiaux sans précédent en matière de maîtrise des armements, de désarmement, de non-prolifération, de cybersécurité, d'environnement et de promotion du développement durable. Ces défis, qui ont été aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), peuvent conduire à l'exacerbation et à l'émergence de nouveaux conflits dans le monde. En cette heure, nous appelons à une plus grande coopération, à davantage de solidarité et à un multilatéralisme renouvelé.

La Colombie réaffirme son engagement ferme en faveur de la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Depuis sa ratification en 2001, mon pays a réussi à mettre en place un cadre institutionnel et normatif solide, comme en témoignent les résultats importants que nous avons obtenus. Des difficultés persistent cependant. Mon pays est l'un des plus touchés par l'utilisation de ces armes par des groupes armés organisés illégaux, qui sont de plus en plus liés à des économies illicites, comme le trafic de drogue et l'exploitation minière illicite. Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de sa compréhension et de son appui s'agissant du problème des mines terrestres antipersonnel, étant donné ses dimensions humanitaires. À cet égard, nous espérons pouvoir continuer à compter sur le soutien politique des États Membres pour l'approbation de la demande de prorogation que la Colombie a présentée au titre de l'article 5 de la Convention, qui sera examinée en novembre prochain à la réunion des États parties.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde ont des conséquences humanitaires et socioéconomiques incalculables. Il constitue une menace grave pour la paix, la réconciliation, la sécurité, la stabilité et le développement. Il est étroitement lié à des phénomènes criminels, tels que le trafic de drogue, le terrorisme, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la criminalité organisée, entre autres. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer les partenariats avec les pays ayant des intérêts communs et de garantir la participation à des modèles de sécurité et de coopération pour lutter contre ce crime. Cela va dans le droit fil des objectifs de développement durable.

Nous réaffirmons l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses

aspects et de son instrument international de traçage. Nous espérons que les résultats de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui a été reportée à 2021, renforceront leur mise en œuvre, ainsi que l'assistance et la coopération internationales.

En tant que l'un des auteurs du projet de résolution A/C.1/75/L.44, sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la Colombie remercie le Japon d'avoir présenté le projet de résolution et espère qu'il sera largement appuyé et coparrainé. Nous soulignons l'importance d'autres instruments de maîtrise des armements, tels que le Traité sur le commerce des armes, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et, dans le cas du système interaméricain, la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive sont des mandats constitutionnels et des principes de politique étrangère pour la Colombie. Nous sommes favorables à un désarmement nucléaire général et complet, vertical et horizontal, sous une vérification internationale stricte et efficace. L'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, avec leurs conséquences humanitaires catastrophiques. Nous célébrons également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. Nous réaffirmons l'importance de cet instrument juridique et de ses trois piliers fondamentaux, à savoir le désarmement, la non-prolifération et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes également fiers d'être partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a établi dans notre région la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires.

Nous partageons la préoccupation concernant le développement des armes nucléaires, leur inclusion dans les doctrines militaires de certains États et la prolifération verticale et horizontale. Nous appelons tous les États à travailler ensemble à la Conférence d'examen du Traité, qui a été reportée à 2021, afin de progresser dans la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions du

Traité et de surmonter toute politisation qui pourrait entraver ses délibérations. Nous pensons que ce sera l'occasion d'élargir encore le champ des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

La Colombie souligne la validité de la Convention sur les armes chimiques et condamne l'emploi d'armes chimiques par tout acteur et quelles qu'en soient les circonstances. Nous considérons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est l'instance appropriée pour discuter des incidents impliquant ce type d'armes, et nous réaffirmons que les États parties à la Convention doivent travailler à son renforcement.

Nous soulignons également l'importance de la Convention sur les armes biologiques. À la prochaine réunion des États parties, en 2021, il faudra prendre des décisions pour renforcer le mécanisme de mesures de confiance et assurer la viabilité financière du plan de mise en œuvre. Nous devons œuvrer à la sauvegarde des instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive, à leur contrôle strict et au renforcement des régimes établis.

Les utilisations malveillantes des technologies de l'information et des télécommunications peuvent constituer une menace pour la coexistence sociale ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Il est essentiel de concentrer les efforts sur le maintien d'un environnement numérique libre, ouvert, sûr, fiable, universellement accessible et pacifique, un espace qui contribue à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Je souhaite conclure en notant que la Colombie comprend bien les conséquences humanitaires que peut avoir l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général demandant aux États d'éviter de les utiliser dans ces zones.

La Colombie partage les inquiétudes qui ont été exprimées quant à une éventuelle course aux armements dans l'espace. Nous devons garantir l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques et renforcer le dialogue, la transparence et les mesures de confiance.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait fait aucun progrès à ce jour. Cela nous a placés dans un environnement dépourvu de réglementation ou de normes face au développement fulgurant de l'intelligence artificielle et d'autres technologies appliquées à la conception et à la mise au point de nouveaux

types d'armes. Les nouvelles technologies doivent être mises en œuvre conformément au principe d'humanité. Si ces technologies sont acceptées et utilisées, leur déploiement doit se faire en donnant la priorité à l'atténuation des dommages excessifs ou des souffrances inutiles causés aux personnes impliquées dans un conflit armé et, bien sûr, à la protection des personnes.

Je souhaite réaffirmer l'esprit constructif qui animera ma délégation à la Première Commission. Nous espérons que les délibérations de la Commission seront fructueuses dans les semaines à venir.

M. Mahmoud (Soudan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de vos élections respectives. Je vous assure, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération du Soudan et me réjouis à la perspective de délibérations constructives sous votre direction.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, de l'Égypte et du Cameroun, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Soixante-quinze ans après Hiroshima et Nagasaki, le danger que représente pour l'humanité l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires reste la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Soudan réaffirme son attachement à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, nous rappelons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire sur laquelle doivent reposer le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2021 permettra de parvenir à un document final de fond. Nous voulons également croire qu'elle sera l'occasion de renouveler l'appui international au Traité et de mettre en évidence la responsabilité particulière qui incombe au premier chef aux États dotés d'armes nucléaires.

Le Soudan est convaincu que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a un rôle complémentaire important à jouer dans le renforcement de l'esprit du TNP et des objectifs qui y sont énoncés. En juillet dernier, le Soudan est devenu le quatre-vingt-deuxième pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes en train d'entreprendre les

processus juridiques et administratifs internes nécessaires à la ratification du Traité. Tout en nous félicitant d'avance de son entrée en vigueur, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier.

La prolifération des armes légères et de petit calibre continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité dans notre région. Ces armes contribuent largement à alimenter les conflits armés et à compromettre le développement social et économique à long terme de nombreux pays. En tant que victime de la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Soudan est attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette fin, il a adopté de nombreuses mesures législatives et administratives pour lutter contre la prolifération de ces armes.

Une campagne nationale visant à éliminer les armes légères illicites dans les zones touchées par le conflit au Soudan, en particulier au Darfour, est en cours depuis plus d'un an. La campagne a obtenu d'importants résultats. À la fin du mois dernier, 300 000 armes à feu illégales et non autorisées, confisquées dans le cadre de la campagne, avaient été détruites. Cela marque la fin de la phase 3 de la campagne et le début de la phase 4, au cours de laquelle le Gouvernement mettra en œuvre des mesures strictes pour enrayer la prolifération des armes légères et des munitions illicites.

La prolifération de ces armes dans notre région souligne l'importance que revêt la coopération régionale pour progresser de manière concertée. Il convient de mettre l'accent au niveau régional sur le contrôle aux frontières, le partage des informations et la diffusion des meilleures pratiques. Dans ce contexte, nous saluons le travail entrepris par le Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, qui appuie les pays d'Afrique centrale et orientale par des mesures de renforcement des capacités, notamment dans des domaines clefs visant à améliorer la gestion et le contrôle des armes.

Le Soudan assure actuellement la présidence de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Pendant sa présidence, il s'engage solennellement à se concentrer activement sur les six points suivants : l'universalisation de la Convention, la destruction des stocks, le déminage, l'assistance aux victimes, le respect de la Convention et la mise en œuvre du plan d'action d'Oslo. Plus de 20 ans après son entrée en vigueur,

la Convention a montré toute son importance dans l'élimination de cette arme inhumaine qui produit des effets traumatiques excessifs et frappe aveuglément, notamment les enfants et autres civils innocents. Le Soudan continuera à travailler avec d'autres partenaires pour contribuer à la consolidation des progrès réalisés au niveau mondial pour débarrasser le monde des mines antipersonnel.

Je voudrais signaler que le projet de résolution actualisé, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » (A/C.1/75/L.26) a été déposé par le Soudan, la Norvège et les Pays-Bas, au nom des États parties à la Convention, pour examen à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous appelons tous les États Membres à voter une fois de plus pour le projet de résolution.

M. Aldai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la tête de la Première Commission cette année. Nous vous souhaitons plein succès et vous assurons de notre plein soutien à la soixante-quinzième session de la Commission, compte tenu des circonstances difficiles auxquelles nous sommes confrontés en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Bolivie, des efforts qu'il a déployés afin de diriger les travaux de la Première Commission à sa soixante-quatorzième session.

Je voudrais par ailleurs exprimer ma joie de voir la délégation de l'Égypte, pays frère, assumer la vice-présidence de la Commission. Nous souhaitons à son représentant et à tous les membres du Bureau plein succès dans leurs travaux.

La délégation de mon pays fait siennes les déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

L'État du Koweït réaffirme sa position inébranlable sur la question du désarmement et de la sécurité internationale, en particulier en ce qui concerne l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde, qui ne peut être réalisé avec la prolifération et la circulation constante des armes, en particulier des armes nucléaires. C'est pourquoi nous devons tous nous efforcer de débarrasser l'humanité de ces armes

en mettant à disposition et en exploitant les ressources matérielles et humaines nécessaires pour avancer sur la voie du progrès et du développement.

Notre position est fondée sur notre respect et notre foi résolue dans le respect de toutes les conventions et de tous les traités internationaux, en particulier ceux relatifs au désarmement, y compris, mais sans s'y limiter, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels signés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le multilatéralisme, de même que les objectifs, principes et obligations convenus dans les accords et traités internationaux fournissent le cadre idéal pour aborder toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale qui relèvent du TNP. À cet égard, mon pays appelle à nouveau à la mise en œuvre des obligations pertinentes en réalisant l'universalité du Traité. Nous insistons également sur la nécessité de respecter l'équilibre entre les trois piliers du Traité et de corriger les déséquilibres, certains États parties s'étant délibérément concentrés sur un pilier au détriment des autres. Nous affirmons également la nécessité d'une coopération active dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et appelons toutes les parties à œuvrer de concert pour parvenir à des gains efficaces et consensuels à la prochaine Conférence d'examen du TNP, qui, nous l'espérons, comptera avec la participation de tous les États, car nous sommes convaincus qu'elle sera couronnée de succès.

Nous réaffirmons également l'importance de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui a été adoptée dans le cadre des Conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010. À cet égard, mon pays se félicite de l'organisation et du succès de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidée par le Royaume hachémite de Jordanie, pays frère. Nous attendons avec intérêt la deuxième session de la Conférence l'année prochaine, étant donné que la COVID-19 en a empêché la tenue cette année. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à y participer afin de négocier un traité consensuel et contraignant qui contribue au renforcement de la sécurité et de la paix régionales et internationales.

Les progrès rapides que l'on observe dans le domaine de la mondialisation et de la technologie facilitent la production d'armes classiques, notamment

d'armes légères et de petit calibre. L'accès à ces armes est également plus facile pour les personnes et les acteurs non étatiques. Mon pays appelle donc à un renforcement de la coopération entre les États et les organisations internationales spécialisées par le biais du partage d'informations et d'expériences afin que ces armes ne tombent pas entre les mains de groupes et d'entités terroristes. Nous connaissons tous les souffrances endurées par notre région, le Moyen-Orient, en raison de l'instabilité qui y règne. Les raisons en sont diverses, notamment la circulation illégale d'armes légères et de petit calibre. Mon pays partage les préoccupations des autres États concernant les conséquences humanitaires de ces armes, en particulier celles qui sont des restes de guerre. C'est pourquoi nous devons tous faire davantage pour limiter leur propagation et nous attaquer sérieusement à la menace qu'elles représentent. Nous exhortons également les États à sensibiliser davantage aux dangers de ces armes afin de renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

En ce qui concerne la cybersécurité, mon pays souligne l'importance de resserrer la coopération internationale afin d'améliorer la sécurité des technologies de communication, renforçant ainsi les capacités des États contre toute attaque électronique. La menace des cyberattaques est clairement et incontestablement devenue une menace pour la sécurité internationale. Mon pays insiste également sur l'importance du rôle central joué par l'ONU dans l'élaboration d'un système de normes internationales relatives à la sécurité de l'information et des communications. Il est en outre essentiel de poursuivre la coopération internationale dans ce domaine en vue de renforcer la protection contre toute tentative d'utilisation de cette technologie à des fins subversives qui pourraient porter atteinte à l'ensemble des installations de divers États. Nous nous félicitons que le Groupe de travail à composition non limitée ait commencé ses travaux et espérons qu'il pourra émettre des recommandations crédibles sur le comportement des États à cet égard.

L'État du Koweït souligne l'importance et l'efficacité des divers mécanismes multilatéraux dans le domaine du désarmement, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission. Ce sont là des piliers fondamentaux qui doivent être maintenus conformément au mandat spécifique adopté en 1978 par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire sur le désarmement. Pour ce faire, tous les États Membres doivent assumer

leurs responsabilités, redoubler d'efforts et renforcer leur volonté politique en la matière afin d'activer le rôle de ces mécanismes importants et vitaux.

Pour terminer, nous espérons que la soixante-quinzième session renforcera encore la conviction de tous les États Membres quant à la nécessité de poursuivre un dialogue ouvert, constructif et véritable, afin de pérenniser la paix, la sécurité et la stabilité, de promouvoir la confiance et de réduire les risques de prolifération de ces armes. Tous les États doivent assumer leurs responsabilités de façon optimale afin de consolider le régime de désarmement et d'atteindre l'objectif ultime, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur le site Web de la Commission.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Force est malheureusement de constater que l'éventail des facteurs de crise pesant sur l'état de la paix et de la sécurité internationales s'est considérablement élargi. La perte totale de confiance entre les pays, l'épuisement du multilatéralisme et l'effondrement des mécanismes et accords multilatéraux en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales restent les principaux facteurs de déstabilisation. Nous assistons à la destruction des fondements systémiques de la sécurité internationale.

Les tensions et les affrontements continuent de s'intensifier en raison de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La récente décision des États-Unis d'Amérique de se retirer du Traité « Ciel ouvert » porte atteinte à l'architecture de sécurité paneuropéenne, aux mécanismes de maîtrise des armements classiques et aux mesures de confiance et de sécurité, ce qui peut à son tour avoir des conséquences négatives à l'échelle mondiale.

En tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Biélorus a proposé et appuyé des initiatives pragmatiques visant à maximiser le potentiel de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous plaçons pour la reprise d'un large dialogue international afin de rétablir la confiance, tant au niveau régional que mondial.

Nous appelons à des mesures efficaces pour empêcher le déploiement de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée sur le continent européen et pour combler le vide juridique créé par l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Nous proposons d'adopter une déclaration sur le non-déploiement de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, les problèmes liés à l'existence des armes nucléaires non seulement n'ont pas été résolus, ils ont même empiré.

Nous tiendrons bientôt la prochaine Conférence d'examen du TNP, au cours de laquelle nous devons procéder à une évaluation impartiale et honnête des efforts internationaux visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons qu'il est essentiel de veiller à ce que le résultat de la prochaine Conférence d'examen soit aussi efficace et, surtout, aussi largement soutenu que possible. Nous sommes prêts à coopérer de manière ouverte et inclusive avec les États parties au TNP pour préparer et mener le processus d'examen.

Parmi les composantes les plus importantes du régime mondial de non-prolifération figurent les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appuyons les négociations qui ont débuté en 2019 sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient, et nous espérons qu'il sera possible de sortir de l'impasse politique actuelle sur cette question.

Nous notons avec regret que le continent européen ne compte toujours aucune zone exempte d'armes nucléaires. Le Biélorus a souvent appelé à lancer les travaux nécessaires pour établir ces zones. Nous estimons qu'il est vital de veiller à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui joue un rôle crucial dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes préoccupés que certains tentent en permanence de dévaloriser le Traité. Nous appelons avec force tous les pays dont les actions auront une incidence sur l'avenir du Traité à faire preuve de détermination politique et à prendre des mesures pour assurer son entrée en vigueur le plus rapidement possible.

La pandémie a suscité un immense besoin de solutions numériques pour la coopération intergouvernementale, lesquelles s'accompagnent de menaces, aussi souhaitons-nous évoquer le renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité des technologies de l'information afin de minimiser le risque d'une utilisation malveillante et hostile des technologies de l'information et des communications.

Le Bélarus préconise de renforcer les mesures de confiance dans le domaine de la sécurité informatique internationale. Un élément clef de ces mesures pourrait être la création d'une zone dite de bon voisinage numérique, c'est-à-dire la signature, dans le domaine de la sécurité informatique internationale, d'accords bilatéraux entre États, fondés sur la confiance et la compréhension mutuelle et propres à renforcer l'aptitude régionale à lutter contre ces menaces. Ce type de travail devrait être effectué exclusivement sur la base du principe de souveraineté numérique, c'est-à-dire le droit souverain des États de définir leurs politiques nationales en matière informatique et de protéger leurs ressources informatiques et leurs installations critiques contre toute utilisation non autorisée ou toute interférence extérieure.

Dans ce contexte, nous appuyons l'initiative mondiale pour la sécurité des données proposée par la Chine, qui s'aligne sur l'initiative du Bélarus et vise à renforcer la souveraineté numérique et la sécurité des données, ainsi qu'à promouvoir la coopération internationale et à assurer la sécurité internationale des technologies de l'information.

Nous appelons également les États à inscrire dans leurs doctrines nationales le principe de neutralité numérique, comme l'a déjà fait le Bélarus. Cette année, l'Assemblée générale examinera le traditionnel projet de résolution initié par le Bélarus, intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ». Cette résolution est peut-être le seul mécanisme préventif cherchant à élaborer une procédure internationalement reconnue permettant de surveiller la conception et la diffusion éventuelles de nouvelles armes de destruction massive (ADM). Nous appelons tous les pays à appuyer ce mécanisme dans le cadre d'un large consensus.

Nous pensons également qu'il faut, à titre prioritaire, empêcher les ADM de tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous attachons beaucoup d'importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui joue un rôle particulier parmi les régimes universels de non-prolifération en vigueur et garantit une approche globale de la lutte contre les ADM. Nous attendons avec intérêt que soit prorogé le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de son groupe d'experts en 2021.

En 2019, à l'initiative du Bélarus, le Comité 1540 a présenté les résultats de la coopération régionale entre le Bélarus, le Kirghizistan et le Tadjikistan, sur la base

d'un examen du partenariat tripartite. C'était la première fois qu'une réunion d'un organe subsidiaire était spécifiquement consacrée aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

Concernant la question des armes de destruction massive, nous tenons à souligner que l'utilisation d'armes chimiques est pour nous inacceptable. Nous sommes favorables aux décisions susceptibles de rétablir le consensus dans les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et nous nous opposons à toute mesure qui politise les travaux de l'OIAC ou empiète d'une manière ou d'une autre sur les attributions du Conseil de sécurité.

Le Bélarus attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. Cette année, il est l'un des six Présidents de la Conférence et a fait tout son possible pour rétablir une atmosphère amicale de coopération dans les travaux de la Conférence et organiser ses travaux de fond.

Nous appelons tous les pays à appuyer le projet de résolution intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement », déposé par le Bélarus en tant que Président de la Conférence.

Nous constatons avec regret que les lacunes juridiques dans la réglementation de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique n'ont pas encore été comblées. Nous réitérons notre appui à l'accord élaboré par la Russie et la Chine sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et de l'emploi ou de la menace de la force contre des objets spatiaux. Nous notons l'importance de l'initiative internationale et de l'engagement politique sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, et nous appelons tous les pays à y adhérer.

Nous préconisons de renforcer le dialogue et de prendre en compte les vues de toutes les parties, ainsi que d'adopter des mesures concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Nous sommes préoccupés par le fait que, pour la deuxième année consécutive, la Commission du désarmement n'a pas pu entamer sa session de fond en raison d'un manque de consensus sur le début de ses travaux. Nous pensons que toutes les décisions de la Commission du désarmement, qu'elles soient de procédure ou

de fond, doivent être adoptées sur la base du consensus, comme cela a toujours été le cas, en respectant la pratique de longue date de la Commission.

Nous avons appelé et continuons d'appeler le pays hôte à se conformer à ses obligations pour garantir que tous les représentants des États Membres de l'ONU peuvent accéder et participer sans entrave aux travaux de la Commission du désarmement et de la Première Commission.

La République du Bélarus réaffirme qu'elle est prête et disposée à coopérer pleinement avec tous les États Membres, dans un respect mutuel, pour atteindre notre objectif commun de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

M. Alharsha (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Je vous souhaite plein succès et vous assure de la disponibilité de ma délégation à coopérer avec vous et avec toutes les délégations pour atteindre les objectifs de la Commission.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

La Première Commission assume une lourde responsabilité dans nos efforts internationaux pour éliminer toutes les armes qui menacent la sécurité, la sûreté et l'avenir de nos peuples, en particulier les armes de destruction massive. Dans ce contexte, malgré la résilience et l'efficacité importantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'agissant de contenir la propagation de ces armes, la non-application intégrale et transparente de ses dispositions, en plus de certains désaccords sur ses buts et objectifs fondamentaux, constitue toujours une grave préoccupation. Les États dotés d'armes nucléaires ne se sont pas encore engagés à respecter l'accord nucléaire et continuent à mettre au point de telles armes. Cela favorise plus que jamais une course aux armements et pourrait entraîner des risques insurmontables.

De nombreux pays, dont la Libye, ainsi que des organisations non gouvernementales compétentes, ont souligné l'importance des négociations sur un instrument international d'interdiction des armes nucléaires. Nos efforts ont abouti à l'adoption du Traité sur

l'interdiction des armes nucléaires, premier instrument multilatéral et juridiquement contraignant. À cet égard, nous renouvelons notre appel aux États qui possèdent des armes nucléaires pour qu'ils se montrent solidaires des efforts visant à sauver le monde de ces armes mortelles et qu'ils adhèrent rapidement au Traité.

Au cours de la décennie écoulée, nous avons constaté une augmentation du nombre de conflits armés, qui s'est accompagnée de pertes matérielles et humaines considérables, du déplacement de millions de personnes et d'immenses souffrances humaines. Elle a également provoqué une instabilité à différents niveaux. Les souffrances ont été aggravées par l'ingérence négative de l'étranger, motivée par des intérêts étroits et contradictoires au détriment de la sécurité, de la stabilité et du bien-être des peuples.

Ces tendances irresponsables ont prolongé certaines crises et empêché de leur trouver des solutions pacifiques. Le meilleur exemple en est la Libye, où les violations continues, par certains États, des résolutions du Conseil de sécurité interdisant les exportations d'armes ont exacerbé le conflit, compliqué la crise et fait obstacle aux solutions pacifiques. Il est clair que ces États poursuivent leurs violations tout en bénéficiant de l'absence de sanctions dissuasives imposées par l'ONU.

Ces États mènent toujours leurs politiques illégitimes, grâce auxquelles ils ont doublé la qualité et la quantité des armes exportées, y compris les drones et les systèmes d'armes létaux autonomes, qui entraînent des pertes humaines et matérielles massives. Nous réitérons l'adhésion du Gouvernement d'entente nationale à une solution pacifique de la crise, ainsi que sa volonté de toujours aborder positivement toutes les initiatives de paix, comme il l'a systématiquement prouvé.

La Libye souligne le rôle important que jouent les conventions créant des zones exemptes d'armes nucléaires pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et la promotion des efforts en faveur du désarmement nucléaire dans le monde. Mon pays accueille favorablement les efforts régionaux visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Nous nous félicitons une nouvelle fois de la tenue en novembre 2019, sous les auspices de l'ONU, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui est parvenue à adopter un certain nombre d'importantes décisions de fond et de procédure, comme en témoigne

le rapport du Secrétaire général (A/75/63). La Libye exhorte toutes les parties à contribuer de bonne foi à cette conférence, en vue de négocier un traité juridiquement contraignant à cet égard. Cela contribuerait à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

La Libye, pays du bassin méditerranéen, reste attachée à la coopération, la coordination et la consultation avec les autres pays du bassin afin de renforcer la sécurité, la paix, le développement socioéconomique et le bien-être de tous les peuples de la région. Nous appelons à prendre en considération les intérêts de chacun, à privilégier le dialogue et la compréhension pour trouver des solutions aux désaccords ou aux divergences de vues, et à envisager de nouvelles voies pour instaurer une coopération conjointe dans divers domaines.

La plupart des conflits actuels impliquent des armes légères, qui sont largement utilisées dans les différends entre États. Elles sont les armes privilégiées dans les guerres civiles, les actes de terrorisme, la criminalité organisée et les guerres entre bandes armées. L'accumulation d'armes légères et de petit calibre ne constitue peut-être pas une cause de conflit en soi, mais leur disponibilité au niveau international peut conduire à l'exacerbation des tensions politiques et se traduit souvent par une violence plus meurtrière et plus durable, accompagnée d'un sentiment d'insécurité qui peut lui-même augmenter la demande de ces armes.

La Libye souligne l'importance d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il faut s'attaquer au dangereux phénomène de l'augmentation des flux de ces armes, qui peuvent tomber entre les mains de terroristes et de groupes armés illégaux. À cet égard, mon pays se félicite de l'adoption à l'unanimité du Document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action. Mon pays rejette les tentatives d'imposer des obligations liées à des conventions litigieuses qui n'ont pas réuni un consensus international lors de leur adoption. Nous rejetons également toute restriction du droit légitime des États de satisfaire leurs besoins en armes classiques, qui serait contraire à la Charte des Nations Unies. Mon pays attend avec impatience que, à la septième réunion biennale, qui se tiendra l'année prochaine, des progrès tangibles soient réalisés sur les transferts internationaux illégaux et la fourniture d'armes à des destinataires non autorisés, conformément aux conclusions de la troisième Conférence d'examen de 2018.

La Libye souligne qu'il importe de promouvoir la coopération internationale en matière de sécurité des technologies de l'information et des communications, afin de renforcer la protection des États contre les attaques subversives. Cela a été confirmé par de nombreux rapports des groupes d'experts gouvernementaux. La Libye tient à ce que l'ONU continue à jouer un rôle dans l'élaboration de normes internationales sur la sécurité de l'information et des communications et est attachée à poursuivre, dans le cadre des Nations Unies, la coopération sur cette question, qui affecte toutes les installations vitales de divers États, compte tenu de l'augmentation des actes de sabotage portant atteinte à la sécurité internationale. La Libye se félicite que le Groupe de travail à composition non limitée créé en vertu de la résolution 73/27 ait commencé à se réunir. Nous espérons qu'il parviendra à des recommandations de fond crédibles sur le comportement responsable des États dans ce domaine vital.

Pour terminer, la Libye réaffirme qu'elle est pleinement déterminée à remplir ses obligations découlant des instruments internationaux relatifs au désarmement des armes de destruction massive. Nous ne ménagerons aucun effort pour participer activement aux efforts internationaux déployés à cette fin aux niveaux bilatéral et multilatéral. Nous pensons que la coopération internationale et une volonté politique sérieuse constituent deux éléments fondamentaux pour atteindre les objectifs de désarmement et exploiter les ressources matérielles ainsi que les progrès scientifiques et technologiques afin d'instaurer un monde sûr et prospère pour les générations futures. Nous devons travailler dur pour parvenir à une sécurité collective exempte d'unilatéralisme. Nous soulignons que les organes des Nations Unies doivent assumer leurs responsabilités historiques dans l'établissement de la sécurité, loin des intérêts et motivations internes ou externes. Nous assistons aujourd'hui à une transformation sans précédent liée à une multiplicité des acteurs internationaux et à l'ingérence extérieure de certains pays dans les affaires d'autres États pour servir des intérêts spécifiques. Cela empêche de trouver des solutions à ces conflits. Nous espérons que la présente session permettra d'adopter des recommandations concrètes qui contribueront à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour votre élection. L'Australie vous assure de son ferme appui pour la session qui commence.

Nous nous réunissons au cours d'une année à nulle autre pareille. Nous sommes aux prises avec un environnement sécuritaire international de plus en plus complexe et une pandémie mondiale. Les règles et normes internationales qui sous-tendent la sécurité et la prospérité mondiales depuis des décennies sont de plus en plus menacées. Le dialogue n'a jamais été plus important, et la Première Commission a un rôle majeur à jouer.

L'Australie encourage vivement les États parties à la Convention sur les armes chimiques à poursuivre leurs efforts pour réagir promptement et efficacement quand certains remettent en cause la Convention et son application.

Nous saluons la publication du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui établit les responsabilités de l'emploi d'armes chimiques en Syrie en 2017. Nous appelons la Syrie à honorer pleinement ses obligations en tant qu'État partie à la Convention.

Nous demandons également à tous les États parties de veiller à ce que tous ceux qui emploient des armes chimiques, et ceux qui commandent ou protègent ceux qui utilisent des armes chimiques, ou qui leur donnent les moyens de le faire, soient amenés à en répondre. À cet égard, l'Australie condamne l'empoisonnement d'Alexei Navalny par un agent chimique neurotoxique. Nous appuyons avec force le travail d'investigation indépendant et impartial mené par l'OIAC pour faire face à ces défis.

Les effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la maladie à coronavirus (COVID-19) constituent un exemple frappant des conséquences et perturbations potentielles que nous pourrions observer si des armes biologiques étaient un jour utilisées. Nous devons saisir l'occasion de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra l'an prochain, pour trouver un consensus sur les moyens de renforcer la Convention et de réduire les risques biologiques.

Nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), une réalisation multilatérale remarquable en matière de maîtrise des armements. La dixième Conférence d'examen, qui a été reprogrammée,

sera le moment clef pour réaffirmer notre attachement au Traité et ouvrir la voie qui nous mènera à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.

De concert avec ses partenaires transrégionaux dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Australie consacrera tous les efforts possibles pour que les conclusions de la Conférence appuient la vision audacieuse du TNP.

Nous nous félicitons des discussions bilatérales entre les États-Unis et la Russie pour améliorer la maîtrise des armes nucléaires et l'environnement de sécurité. Néanmoins, la mobilisation de la Chine, autre grande puissance nucléaire et partie au TNP, sera également nécessaire pour déterminer l'orientation d'une nouvelle ère de maîtrise des armements.

L'Australie et notre région indo-pacifique ont été le théâtre de plus de 300 essais nucléaires entre 1946 et 1996 ; cette expérience vécue a joué un rôle dans notre décision de présenter le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à l'Assemblée générale en 1996, ce qui a déclenché l'ouverture du TICE à la signature.

Sachant que nous coprésidons les Amis du TICE et faisons partie des principaux coauteurs de la résolution annuelle sur le TICE, que nous invitons tous les membres à coparrainer, notre détermination à mettre fin aux essais nucléaires et à voir le Traité entrer en vigueur n'a jamais faibli. Notre candidat au poste de Secrétaire exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), M. Robert Floyd, est animé de la même détermination. Nous espérons que tous les membres appuieront la candidature hautement qualifiée de M. Floyd, qui deviendrait le premier dirigeant de l'OTICE issu de la région indo-pacifique.

La vérification et la conformité font partie intégrante d'une maîtrise efficace des armements. L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au deuxième Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et travaillera dans un esprit constructif avec les autres participants. L'attention que nous portons à l'objectif ultime ne doit pas nous faire oublier les mesures pratiques intermédiaires. La réduction du risque nucléaire a fait l'objet d'une attention méritée ces dernières années, et nous saluons le travail de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en particulier.

L'Australie et les Philippines coprésideront un atelier virtuel du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la réduction du risque nucléaire, les 18 et 19 novembre, et nous invitons les membres du Forum à y participer activement.

À l'instar d'autres pays, l'Australie appelle de ses vœux une paix définitive dans la péninsule coréenne, notamment par la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons les tirs répétés de missiles balistiques à courte portée effectués par la République populaire démocratique de Corée, dont le plus récent en date du 29 mars, qui constituent des violations manifestes des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes également profondément préoccupés par l'annonce faite le 1^{er} janvier par la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle ne se sent plus liée par son moratoire sur les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques intercontinentaux (MBI). Nous considérons que c'est particulièrement inquiétant étant donné qu'elle a récemment dévoilé un nouveau MBI au cours d'un défilé militaire le 10 octobre. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute provocation susceptible de déstabiliser la péninsule coréenne et à s'engager durablement en faveur du dialogue, en particulier avec les États-Unis et la République de Corée. L'Australie est déterminée à appliquer à la lettre les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, et nous appelons tous les autres États à faire de même.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran pour faciliter la mise en œuvre intégrale de l'accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel. Le strict respect des obligations découlant des accords de garanties de l'AIEA est essentiel, et nous appuyons fermement le travail professionnel que l'Agence continue de mener en matière de vérification et de surveillance.

L'Australie continue d'appuyer la mise en œuvre et l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, en particulier dans notre région. Nous encourageons tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité à y jeter un nouveau regard, sachant qu'il ne porte aucunement atteinte au droit d'un État à réglementer et à contrôler ses exportations d'armes classiques.

Les technologies nouvelles et émergentes dotées d'une intelligence artificielle avancée et de fonctions autonomes améliorées sont de plus en plus répandues dans les secteurs civil et militaire. L'Australie reconnaît la valeur et les avantages potentiels que l'intelligence artificielle apporte aux technologies militaires et civiles. Elle salue le travail du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, qui examine les implications techniques, juridiques et de sécurité internationale découlant d'une possible mise au pont d'armes autonomes.

Nous attendons avec impatience la deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui se tiendra le mois prochain et au cours de laquelle nous espérons progresser sur la voie d'un monde sans mines et répondre aux besoins des victimes et des survivants. Nous nous joindrons à nouveau à l'Afghanistan et à la France en tant qu'auteurs principaux du projet de résolution A/C.1/75/L.38, sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés, et nous invitons les délégations à s'y associer en tant que coauteurs.

Outre le respect de l'ordre international fondé sur des règles hors ligne, nous nous engageons également à le faire respecter dans le cyberspace. Nous sommes actifs au sein du sixième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, groupes qui opèrent simultanément et réfléchissent à la manière dont nous pouvons faire fond sur les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux. Ces deux processus doivent avoir la possibilité de mener à bien leurs travaux et de faire leurs recommandations, et nous ne devons pas anticiper leurs résultats. Nous sommes optimistes quant aux résultats du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée, qui font progresser les débats essentiels sur le comportement responsable des États dans le cyberspace.

L'Australie est attachée à la préservation du domaine spatial en tant qu'environnement sûr, sécurisé et durable au profit de toutes et de tous. En tant que communauté internationale, nous devons réfléchir à la manière dont nous renforçons les normes internationales, la transparence et la coopération afin de promouvoir un comportement responsable dans l'espace. Nous

considérons que la définition d'un ensemble cohérent et prévisible de comportements responsables agréés constitue une étape essentielle du maintien de la sécurité et de la stabilité dans l'espace. Nous encourageons tous les États à envisager les types de comportements qui permettront d'apaiser les tensions et de réduire les risques d'erreur de calcul.

En ces temps difficiles, les mécanismes de désarmement de l'ONU doivent fonctionner à plein régime. À l'occasion du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous nous faisons le champion de la participation pleine et effective des femmes et des hommes aux forums de sécurité internationale et aux organisations connexes. Pendant notre présidence de la Conférence du désarmement, nous avons reçu un appui exceptionnel pour notre proposition de privilégier la diversité et l'égalité au sein de la Conférence. Nous travaillerons avec les prochaines présidences pour que cela devienne réalité, ce qui n'a que trop tardé. Nous avons également salué les mesures concrètes en matière de genre et de diversité énoncées dans le plan d'action d'Oslo qui a été adopté à la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en novembre dernier.

Nous regrettons que la Commission du désarmement n'ait pas pu, cette année encore, démarrer ses travaux. L'Australie, en tant que dernière Présidente élue en date, soumettra une décision technique qui permettra à la Commission du désarmement de se réunir en avril prochain, et nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous les États Membres.

Le Premier Ministre australien, l'honorable Scott Morrison, a noté dans sa déclaration nationale à l'Assemblée générale le mois dernier que

« [c]ette menace sanitaire mondiale nous a rappelé à tous l'importance de la coopération multilatérale ». (*A/75/PV.11, annexe X*)

Alors que nous sommes assis ici, portant des masques et physiquement éloignés de nos amis et collègues, cela met en évidence le défi commun auquel nous sommes confrontés. Cela nous rappelle que nous sommes tous dans le même bateau et que nous devons donc travailler ensemble.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les membres pour atteindre notre objectif commun d'une sécurité et

d'une stabilité mondiales renforcées. L'Australie s'engage à jouer son rôle dans notre effort commun pour que cette soixante-quinzième session unique en son genre soit couronnée de succès.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un scénario international sans précédent où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un défi pour tous, générant une crise aux nombreux effets dévastateurs dans tous les domaines de la société, tandis que les arsenaux nucléaires sont modernisés et étendus sous le prétexte de concepts ou de doctrines militaires de défense et de sécurité qui continuent de menacer l'humanité.

Soixante-quinze ans après les bombardements criminels d'Hiroshima et de Nagasaki, il existe environ 13 400 armes nucléaires, dont près de 1 800 sont en état d'alerte opérationnelle et 3 720 sont déployées. Plus de la moitié d'entre elles appartiennent aux États-Unis. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés face à la révision de la position nucléaire des États-Unis, qui ont abaissé le seuil d'utilisation de ce type d'arme, y compris en réponse à des menaces dites stratégiques non-nucléaires.

Les États-Unis, le seul État à avoir utilisé par deux fois des armes nucléaires, le leader mondial des essais nucléaires et le pays qui investit le plus dans ces armes, se lancent dans une nouvelle course aux armements, tout en se retirant des accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements ou en les violant. Nous condamnons la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer de l'accord sur le nucléaire iranien et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous leur demandons instamment de renouveler le Traité sur la réduction des armes stratégiques avec la Russie.

L'élimination totale des armes nucléaires est, et doit continuer d'être, la priorité absolue dans le domaine du désarmement. L'énergie nucléaire doit être utilisée uniquement à des fins pacifiques pour le développement socioéconomique des États. Nous continuerons à

nous opposer à l'imposition de mesures coercitives et de sanctions unilatérales, qui limitent son utilisation à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons que le seul moyen efficace de prévenir les terribles effets de ces armes, c'est de les éliminer totalement de manière vérifiable, transparente et irréversible. Dans l'intervalle, les États dotés d'armes nucléaires doivent offrir des garanties universelles, juridiquement contraignantes, inconditionnelles et non discriminatoires qu'ils n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser ces armes contre des États qui ne les possèdent pas.

À cet égard, nous espérons que le document final de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) contiendra des engagements pratiques, concrets et tangibles, assortis de délais précis et énonçant clairement la responsabilité et le rôle des Puissances nucléaires dans le processus vers le désarmement nucléaire. Son succès dépendra en grande partie du respect de tous les engagements, de manière équilibrée et non discriminatoire, conformément aux trois piliers du TNP : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous renouvelons l'appel à la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cuba est fière d'être le cinquième État à avoir ratifié cet instrument, de faire partie de la première zone exempte d'armes nucléaires établie dans une région densément peuplée de la planète et d'appartenir à la première région du monde à se déclarer zone de paix.

Nous appuyons fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différents pays ou régions du monde. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. En outre, nous soutenons la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Alors même que des tentatives sont faites pour modifier le mandat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, certaines tâches ne sont pas encore accomplies. La destruction des stocks d'armes chimiques déclarés n'est pas

terminée. Les États-Unis sont le seul État partie doté d'armes chimiques à ne pas s'être acquitté de son obligation juridique.

Nous réitérons notre rejet des approches sélectives et à caractère politique pour la mise en œuvre de la Convention et l'élaboration de mécanismes et de procédures ne relevant pas de son champ d'application. Nous continuerons à prôner un protocole juridiquement contraignant qui puisse renforcer la Convention sur les armes biologiques, et que l'opposition farouche des États-Unis en 2001 a empêché de concrétiser.

La mise en œuvre complète, effective et non discriminatoire de l'article X de la Convention sur les armes biologiques, qui porte sur la coopération internationale à des fins pacifiques, et celle de l'article XI de la Convention sur les armes chimiques, relatif au développement économique et technologique, qui n'ont toujours pas été accomplies, sont urgentes et prioritaires. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis depuis plus de 60 ans est le principal obstacle à la pleine application de ces articles.

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les décisions de ses conférences d'examen, qui reconnaissent le droit des États d'acquiescer et de posséder des armes pour leur légitime défense et leurs besoins de sécurité. Il est urgent de mettre fin au transfert illégal de ces armes et d'empêcher leur détournement vers des acteurs non étatiques non autorisés, principale source de trafic.

Nous continuerons à plaider pour l'adoption, dans les meilleurs délais, d'un protocole interdisant les armes létales autonomes avant qu'elles ne commencent à être produites à grande échelle. En outre, une réglementation est nécessaire pour l'utilisation d'armes partiellement autonomes, en particulier les drones militaires de combat.

Nous réitérons notre appui au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, processus historique dans le cadre duquel les États Membres ont eu l'occasion de discuter de ce sujet de manière transparente et inclusive. Nous sommes favorables à la poursuite des travaux dans ce format.

Nous réaffirmons notre rejet de l'utilisation secrète et illégale des technologies de l'information et des communications pour renverser l'ordre juridique et politique des États. De même, nous condamnons la militarisation du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique. Il faut adopter pour ces deux domaines un instrument juridiquement contraignant qui remédie aux lacunes juridiques actuelles.

Nous continuerons à exiger le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies, et de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, ainsi que l'adhésion au multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement, y compris la préservation et la consolidation de ses mécanismes.

M^{me} Abdulrahman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Je vous réaffirme l'appui des Émirats arabes unis et vous souhaite plein succès dans la conduite de cette session exceptionnelle. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Bolivie, pour sa direction des travaux de la Commission au cours de la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2).

Les Émirats arabes unis expriment leur ferme conviction qu'il est important d'utiliser les instances internationales chargées du désarmement et de la sécurité internationale pour progresser dans les domaines du désarmement nucléaire, de la sécurité internationale, de la stabilité et de la paix alors que nous sommes réunis en ce soixante-quinzième anniversaire de l'ONU pour discuter des moyens de renforcer la coopération internationale et multilatérale afin de parvenir à la paix et la sécurité internationales, en particulier dans le contexte des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité et qui ont porté atteinte aux réalisations des années précédentes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Les Émirats arabes unis appuient tous les efforts internationaux visant à renforcer les progrès dans la réalisation de notre objectif commun d'établir un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes également préoccupés

par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, et par les cas persistants de non-respect du régime de non-prolifération nucléaire.

Les Émirats arabes unis appuient tous les efforts déployés pour promouvoir la paix et la sécurité internationales par des instruments internationaux tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, les Émirats arabes unis soulignent qu'il importe d'adhérer aux conventions internationales sur la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que d'adopter une approche transparente de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

À cet égard, nous tenons à souligner le rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses mesures de vérification dans le cadre du système de garanties généralisées, étayé par son protocole additionnel. Nous soulignons qu'il importe de respecter pleinement les mesures de vérification afin d'apporter les assurances requises et de susciter la confiance dans la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires.

Dans ce contexte, nous attendons avec impatience que l'Iran s'acquitte de toutes ses obligations internationales et coopère pleinement avec l'AIEA pour régler toutes les questions en suspens liées à ses activités nucléaires, afin de promouvoir la confiance dans la nature pacifique de son programme nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est considéré comme un outil important pour parvenir au désarmement nucléaire. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore rejoint, en particulier les États visés à l'annexe 2, à prendre des mesures urgentes pour signer et ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

La présente session coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP. Les Émirats arabes unis accordent une importance particulière à ce traité, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaire, car l'une de ses priorités est d'établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la convocation de la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP en 2021, et nous renouvelons notre appel aux pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité pour qu'ils le fassent afin de faciliter son universalisation et la réalisation de ses objectifs.

Mon pays a participé à la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre dernier sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, afin de concourir au dialogue et aux efforts internationaux menés pour atteindre cet objectif important, une priorité pour notre région. Nous nous réjouissons de participer à la deuxième session de la Conférence, qui sera présidée par l'État du Koweït.

En ce qui concerne la cybersécurité, les Émirats arabes unis soulignent qu'il importe de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité de l'information et des télécommunications, lesquelles sont une infrastructure cruciale pour tous les secteurs et institutions internationaux et nationaux. Le monde assiste à une augmentation du nombre de cyberincidents, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui compromet la sécurité des pays. Pour ne pas se laisser distancer par ces évolutions, mon pays a nommé un responsable de la cybersécurité au sein du Gouvernement des Émirats arabes unis, et nous attendons avec intérêt de continuer à collaborer avec les États Membres pour concrétiser la coopération requise dans le domaine de la cybersécurité.

Pour terminer, les Émirats arabes unis sont fermement convaincus qu'il est important de parvenir à un consensus pour progresser sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, et d'adopter une approche propre à renforcer l'action multilatérale sous les auspices de l'ONU. Nous soulignons également l'importance d'accroître le rôle des femmes et des jeunes à tous les niveaux de la prise de décision sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, à la lumière des problèmes émergents dont le règlement requiert des solutions innovantes.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection, et je vous souhaite plein succès.

La propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence le besoin urgent de coopération internationale, notamment dans les États qui souffrent de conflits armés ou sont en situation d'après conflit. L'État du Qatar réaffirme l'importante nécessité de répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu dans toutes les régions du monde, ce qui permettrait de combattre la pandémie de COVID-19 et de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

La prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques, représente une menace pour les États et les peuples et constitue une violation des droits humains de nombreuses communautés. Cette menace est exacerbée par la possibilité que des groupes terroristes mettent la main sur de telles armes, en particulier dans les zones de conflit armé, où le principe de responsabilité judiciaire et l'établissement des responsabilités de ces crimes et atrocités font défaut. L'État du Qatar rappelle donc qu'il est nécessaire de s'engager à respecter toutes les conventions et tous les traités relatifs au désarmement nucléaire et aux armes de destruction massive.

Tout emploi d'armes chimiques, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit, fait peser une grave menace sur le régime de non-prolifération que la communauté internationale s'efforce de mettre en place depuis des décennies. La communauté internationale a rejeté et condamné l'emploi de ces armes meurtrières en Syrie, comme le soulignent de nombreux rapports de l'ONU. Les auteurs de tels crimes doivent répondre de leurs actes. Le recours à des substances toxiques comme arme de guerre est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. La communauté internationale a clairement rejeté ces crimes horribles en créant, dans le cadre de l'Assemblée générale, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Malgré les résultats positifs obtenus en matière de désarmement et leur incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans bien des régions du monde, le Moyen-Orient est encore en quête de sécurité et de stabilité. La délégation de mon pays exprime ses vives préoccupations face à l'absence de progrès notables en vue de débarrasser la région du Moyen-Orient des armes nucléaires, et face au non-respect des engagements pris à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que des mesures adoptées à la Conférence d'examen de 2000 et du plan d'action de 2010, sans compter l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2015. À cet égard, l'État du Qatar renouvelle son appui à l'organisation de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en 2021. Nous espérons que tous les

pays de la région coopéreront pour réaliser cet objectif dans l'intérêt de leurs populations, en vue de consolider la paix et la sécurité internationales.

Le monde est plus que jamais tributaire des technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'éducation et des affaires, et ce constat est d'autant plus vrai en cette période marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les cyberattaques dirigées contre des installations et des infrastructures vitales se multiplient. L'État du Qatar en a lui-même été victime. L'agence de presse qatarie a été piratée, provoquant une crise qui a abouti à un siège injuste et illégal de l'État du Qatar pendant plus de trois ans. Les cyberattaques ont des répercussions dangereuses sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Elles compromettent également la coopération régionale et internationale. La recrudescence et la généralisation des cyberattaques mettent gravement en péril les relations internationales, et leurs retombées se répercuteront sur la sécurité et la stabilité de la communauté internationale. L'utilisation abusive du cyberspace constitue une grave menace pour les États et les personnes, ainsi qu'une source de litiges.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme son engagement en tant qu'État partie aux instruments internationaux de désarmement. Nous collaborons aux efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sont essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le 20 mars, la Namibie a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, devenant ainsi le trente-sixième pays sur 46 à adhérer à ce traité historique datant de 2017. Cette mesure témoigne de notre engagement en faveur de la non-prolifération, du désarmement et de l'élimination irréversible et vérifiable des armes nucléaires. Nous félicitons les États Membres qui ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires au cours de cette année et exhortons les autres États Membres à faire de même afin que celui-ci puisse entrer en vigueur.

Le désarmement nucléaire doit rester une priorité de l'ordre du jour de la Première Commission. Par conséquent, nous renouvelons notre appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils honorent intégralement leurs obligations et leurs engagements sans équivoque pour ce qui est de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires de façon transparente, irréversible et vérifiable. Il est essentiel que tous les États dotés d'armes nucléaires fournissent à l'ensemble des États non dotés d'armes nucléaires des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes en toutes circonstances. L'amélioration ou la modernisation des armes nucléaires existantes, y compris la mise au point de nouveaux types, compromet l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue un élément important de l'ordre du jour de la Première Commission, et nous espérons sincèrement que la Conférence d'examen de 2020, qui est désormais prévue pour 2021, permettra de produire les résultats escomptés.

La Namibie reste engagée en tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, qui offre un bouclier à l'Afrique en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en y interdisant les essais de ces armes destructrices. Nous nous associons également à ceux qui appellent à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans le processus multilatéral de désarmement, en particulier au sein de la Conférence du désarmement. Nous trouvons également regrettable l'impasse dans laquelle se trouve le programme de travail. La Namibie espère par ailleurs que la Commission du désarmement se réunira officiellement au cours de cette session. Nous saluons le travail du Bureau des affaires de désarmement et celui réalisé par le Secrétaire général, dans le cadre de son programme de désarmement. La Namibie tient à rappeler que dans ce programme, le Secrétaire général reconnaît que la prise en compte de la dimension de genre contribue à l'efficacité de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Des armes classiques sophistiquées et meurtrières continuent d'être fabriquées et mises au point. Le commerce de ces armes sape les efforts que nous déployons pour garantir la stabilité, la paix et la sécurité

internationales. Il ne fait guère de doute que certains fabricants de ces armes continuent de les transférer à des acteurs non étatiques non autorisés, tout en cherchant à empêcher les pays en développement d'acquérir et d'utiliser à des fins de légitime défense certaines armes classiques, comme les armes légères et de petit calibre.

Nous appuyons le droit légitime des États de fabriquer, d'importer et de stocker des armes classiques afin de répondre à leurs besoins de sécurité et de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous ne pouvons appuyer les accords de maîtrise des armements, équipements militaires ou technologies à double usage négociés entre groupes d'États à composition limitée afin de restreindre de manière sélective et discriminatoire l'accès des pays en développement aux matériaux, équipements et technologies à des fins pacifiques.

La Namibie réaffirme que, si nous voulons éliminer le trafic, nous devons nous attaquer aux causes socioéconomiques profondes qui en sont à l'origine et qui y contribuent. Nous devons fournir une coopération et une assistance internationales aux États qui en font la demande, en fonction de leurs besoins.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Namibie est d'avis qu'il importe d'obtenir une adhésion universelle, qui permettra son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un pilier du désarmement nucléaire et fournit une base juridique solide contre les essais nucléaires, contribuant ainsi à empêcher la mise au point de nouveaux types et modèles d'armes nucléaires. Selon nous, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires renforce la confiance entre les États et sera beaucoup plus solide lorsqu'il sera devenu un traité universel. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par tous les États dotés d'armes nucléaires démontrera leur volonté et, surtout, leur responsabilité en ce qui concerne l'interdiction complète des essais nucléaires.

La responsabilité principale de la sûreté nucléaire revient aux États à titre individuel, et la responsabilité de la sécurité nucléaire au sein d'un État incombe donc entièrement à cet État. Les normes, directives ou règles multilatérales concernant la sécurité nucléaire doivent s'inscrire dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous considérons que les mesures et initiatives qui cherchent à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte pour nier ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de mener des activités de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Monyane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Cameroun au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2).

La décision de fonder l'Organisation des Nations Unies était motivée par la volonté d'instaurer un monde de paix et de prospérité. Si la Charte des Nations Unies a contribué à prévenir une troisième guerre mondiale, réalisant ainsi l'une des nobles aspirations de nos illustres prédécesseurs réunis à San Francisco en 1945, le monde demeure confronté à des problèmes de sécurité qui dépassent l'imagination de l'humanité. La guerre a évolué de façon spectaculaire au cours des décennies écoulées. Ces dernières années, des groupes terroristes organisés sont apparus dans diverses régions du monde et continuent de déclarer la guerre aux États et aux civils innocents.

Il est particulièrement consternant que des groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques massacrent des populations et provoquent d'immenses destructions, non pas à mains nues, mais à l'aide d'armes qu'ils ne produisent ni ne fabriquent. La manière dont ces armes finissent dans les mains d'acteurs non étatiques est un sujet qui n'est pas souvent abordé. Le moment est venu de traiter cette question en profondeur si nous voulons progresser dans le domaine du désarmement. Les meurtres impitoyables d'innocents dans les zones de conflit du monde entier nous rappellent avec force que nous devons agir collectivement pour nous acquitter de la responsabilité morale de garantir à nos concitoyens un monde sûr, sécurisé et libre, qui nous incombe.

Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ne s'est pas traduit en actes concrets. Le stock massif d'armes nucléaires existant, ainsi que la modernisation de ces armes, jettent une ombre sur nos perspectives

de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir immédiat. Les armes nucléaires créent un faux sentiment de sécurité. Leur détention suscite la méfiance et accroît les tensions entre les États. Tant qu'elles existeront, le risque qu'elles soient employées subsistera. Les immenses pertes en vies humaines et la destruction catastrophique de l'environnement que pourrait provoquer l'explosion d'armes nucléaires sont connues de tous.

La soixante-quinzième session nous offre l'occasion de redoubler d'efforts pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. De fait, la célébration historique de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, témoigne des efforts croissants déployés à l'échelle mondiale par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile pour appeler l'attention sur le désarmement nucléaire. Nous devons intensifier nos efforts, à la présente session et au-delà, pour débarrasser une fois pour toutes le monde de ces armes épouvantables.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du nombre sans cesse croissant d'États Membres qui adhèrent au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le 6 juin, le Lesotho a ratifié le Traité, devenant ainsi le troisième membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe à le faire, après l'Afrique du Sud et la Namibie. En septembre, nous avons célébré le troisième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons bon espoir que les États Membres qui ne l'ont pas ratifié sauront insuffler l'élan nécessaire pour promouvoir l'entrée en vigueur d'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires.

Tout en œuvrant à l'interdiction des armes nucléaires et, à terme, à leur abolition, nous devons rappeler qu'il est crucial de respecter pleinement les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'adhésion au Traité des pays qui n'y sont toujours pas parties ne saurait être reportée plus longtemps.

En outre, nous réaffirmons que tous les États ont le droit de jouir, et doivent jouir, de leur droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit le TNP. Cependant, ce droit doit être exercé dans un environnement sûr et sécurisé, en tenant dûment compte des obligations de non-prolifération qui incombent aux parties en vertu du Traité. La coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) revêt un caractère absolument impératif. Nous devons tous nous soumettre aux garanties de l'AIEA pour vérifier que les activités nucléaires ne servent qu'à des fins pacifiques. Dans le même temps, nous devons respecter l'indépendance et l'expertise de l'Agence et nous abstenir de la politiser ou d'interférer indûment dans ses activités.

Dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence des parties chargées d'examiner le TNP, prévue en janvier 2021, nous devons nous montrer unis dans nos efforts. La Conférence présente une occasion unique que nous ne devons pas manquer. Les discussions que nous y mènerons devront être empreintes d'un esprit de franchise et de compréhension mutuelle, sans l'acrimonie qui caractérise souvent nos délibérations intergouvernementales.

Vingt-quatre ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Il ne fait aucun doute que son entrée en vigueur permettra de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires et à leur modernisation. Nous plaçons en faveur de l'universalisation du Traité, en particulier de sa ratification par les derniers États visés à l'annexe 2. Si nous nous félicitons que certains États déclarent être déterminés à ratifier le TICE, nous tenons néanmoins à souligner que de telles déclarations demeurent dénuées de sens tant qu'elles ne sont pas accompagnées d'actes concrets en vue de la ratification.

Les armes classiques continuent de causer des souffrances indicibles dans le monde en développement. Il y a environ 16 ans, nous nous sommes engagés dans une voie qui devait permettre de réduire les souffrances humanitaires en soumettant le commerce mondial des armes classiques à un régime de contrôle. Nous avons affiché une volonté collective d'atteindre cet objectif en avril 2013, en adoptant à une écrasante majorité le Traité sur le commerce des armes. Nous notons avec satisfaction que ce traité est entré en vigueur l'année suivante, le 24 décembre 2014, après avoir obtenu le nombre requis de ratifications. L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes n'est pas une fin en soi. Pour transformer le commerce international des armes et atteindre les objectifs du Traité, il est indispensable d'en garantir une mise en œuvre juste, équilibrée et robuste.

Malgré l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégal des armes légères sous tous ses aspects, les armes légères et de petit calibre continuent de faire de très

nombreuses victimes au quotidien, en Afrique et ailleurs. L'absence de financement prévisible pour la mise en œuvre du Programme d'action constitue un obstacle majeur. Le Lesotho demande à nouveau d'accorder une attention accrue à la coopération internationale dans la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, je souhaite profiter de cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir, en octobre 2019, lancé l'initiative « Entité "Sauver des vies" », un fonds dédié dont l'objet est d'assurer le financement durable de mesures coordonnées et intégrées de contrôle des armes de petit calibre dans les régions les plus touchées.

Je voudrais, pour terminer, souligner que les citoyens du monde sont profondément attachés à la manière dont nous, collectivement, traçons la voie à suivre, réduisons les divergences de vues et d'approches sur différentes questions et consolidons nos efforts pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Je tiens également à réaffirmer l'appui du Lesotho à toutes les résolutions de l'ONU relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, et particulièrement à la création à travers le monde de zones exemptes d'armes nucléaires, dans le but d'atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et, ainsi, de promouvoir et renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. C'est dans cet esprit que je réaffirme l'attachement de mon pays au Traité de Pelindaba, qui a ouvert la voie à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. De même, nous sommes encouragés par le fait que la Conférence tant attendue sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive a tenu sa première session en novembre 2019.

Nous partageons les mêmes risques et les mêmes perspectives. Nous devons œuvrer de concert si nous voulons réaliser les progrès auxquels nous aspirons et dont nous avons besoin.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de la Première Commission, de votre élection, et nous vous assurons de notre plein appui.

En outre, ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par les représentants du Cameroun et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2). Nous nous associons également à

la déclaration qui sera prononcée au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour par la représentante du Mexique.

Alors que nous nous réunissons dans le contexte d'une pandémie mondiale et dans un climat de sécurité mondiale de plus en plus complexe, nous nous remémorons le rapport de 2004 du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » (A/59/565 et Corr.1), dont la vue d'ensemble indiquait avec beaucoup de clairvoyance que

« [...] loin de se limiter aux guerres d'agression menées par des États, les plus graves dangers qui menacent aujourd'hui notre sécurité, et qui continueront de la menacer dans les décennies à venir, ont également nom la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement, les guerres civiles et les violences à l'intérieur des États, la prolifération et le risque d'usage des armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques, le terrorisme, et la criminalité transnationale organisée ».

La soixante-quinzième session de l'Assemblée générale constitue une étape importante pour l'Organisation des Nations Unies depuis sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les nations du monde se sont unies dans leur détermination à ne plus jamais laisser se produire une telle tragédie humaine et dans leur conviction que les problèmes du monde pouvaient être résolus pacifiquement par la voie de la coopération.

Nous demeurons préoccupés par le fait que ni la Conférence du désarmement ni la Commission du désarmement n'ont été en mesure de mener un travail de fond depuis la session précédente. Les mécanismes de désarmement jouent un rôle fondamental dans l'avènement du monde envisagé dans la Charte des Nations Unies. Dans le contexte actuel, il est impératif que les composantes des mécanismes de désarmement soient à même de s'acquitter de leurs mandats respectifs.

Nous souscrivons pleinement à la conclusion formulée dans le Programme de désarmement du Secrétaire général, selon laquelle il y a lieu de redoubler d'efforts pour assurer la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décision concernant le désarmement. En outre, alors que le monde s'efforce de reconstruire les économies dans le sillage de la pandémie, les dépenses militaires

mondiales continuent de croître à un rythme alarmant. Sans vouloir simplifier le problème à l'extrême, le véritable coût de ces dépenses démesurées tient au fait qu'elles détournent des ressources indispensables qui pourraient être investies dans la réalisation, entre autres, des objectifs de développement durable. Nous devons continuer à nous demander si l'investissement dans la paix et la prospérité ne contribuerait pas davantage à la sécurité, moteur premier des dépenses militaires.

Pour en venir au désarmement au secours de l'humanité, cette année marque le soixante-quinzième anniversaire des événements tragiques survenus à Hiroshima et Nagasaki, lesquels demeurent un rappel perpétuel du caractère apocalyptique de l'emploi des armes nucléaires, que ce soit par erreur ou à dessein. L'objectif de la toute première résolution de l'Assemblée générale, adoptée en 1946, était

« d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives » (*résolution 1 (I), par. 5 c*)).

Malheureusement, cette tâche reste inachevée.

Cette année, nous célébrons également le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La seule façon de préserver et de renforcer cet instrument essentiel est de progresser de manière équilibrée dans les trois piliers du Traité, sans omettre ni réinterpréter les arguments du passé, notamment les résultats des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010. En l'absence de résultats à la Conférence d'examen de 2015, il est impératif que nous redoublions d'efforts pour que la Conférence d'examen de 2020, qui a été reportée, produise des résultats concrets.

Il est important de célébrer les remarquables succès obtenus par le Traité dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de la science et de la technologie aux fins du développement socioéconomique. À cet égard, l'appui que l'Agence internationale de l'énergie atomique a apporté à plus de 120 de ses membres dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est qu'un exemple de ce pilier en action et illustre la manière dont les utilisations pacifiques de l'atome peuvent améliorer des vies.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un jalon historique pour le désarmement nucléaire, dans la mesure où il partage l'objectif consacré par le

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir l'abolition de ces armes. Comme nous l'avons déjà déclaré, les deux Traités sont pleinement compatibles et même complémentaires. Nous nous réjouissons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires avance rapidement sur la voie des 50 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, et nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont indispensables aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons dès lors de l'organisation de la session de 2019 de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous appelons tous les pays de la région à participer activement et de bonne foi à la recherche de progrès. La résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation ainsi que les accords pertinents conclus durant les Conférences d'examen ultérieures restent valables jusqu'à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre.

Le Plan d'action global commun demeure l'une des réalisations diplomatiques les plus importantes dans le domaine de la non-prolifération nucléaire depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et constitue un exemple de coopération mondiale pour faire face à des défis mondiaux. Nous regrettons le retrait des États-Unis et la réimposition de sanctions nationales. Nous appuyons les efforts déployés par les parties restantes au Plan d'action global commun pour préserver l'accord et demandons que soient pleinement respectés les termes du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité pour atteindre cet objectif.

L'Afrique du Sud est fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et considère qu'il est de notre responsabilité collective de faire respecter la norme internationale contre la production, l'emploi et le stockage d'armes chimiques établie par la Convention. Comme pour toute autre arme de destruction massive, nous rejetons tout emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Nous appuyons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, seule autorité internationale techniquement compétente dans le domaine des armes chimiques. Il est impératif que les États

Membres aient pleinement confiance dans son travail, notamment en veillant à prévenir toute ingérence politique. Il est tout aussi important que les États soient tenus responsables de tout manquement à leurs obligations.

Nous restons également attachés à la Convention sur les armes biologiques et appuyons les travaux menés en amont de la neuvième Conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra en 2021. Cette conférence d'examen constitue une occasion sans pareil de renforcer le rôle de la Convention dans la lutte contre les menaces biologiques auxquelles le monde est confronté aujourd'hui.

En ce qui concerne un désarmement qui sauve des vies, il y a lieu de souligner le thème adopté par l'Union africaine pour l'année 2020 : « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique ». Il convient également de signaler que l'année 2020 marque le vingtième anniversaire de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, la toute première initiative à l'échelle du continent africain visant à lutter contre le fléau des armes légères et de petit calibre.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer la pleine application de la Convention sur les mines antipersonnel, de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles annexés, de la Convention sur les armes à sous-munitions et du Traité sur le commerce des armes. La sixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, bien qu'elle se soit tenue dans un format limité, n'en a pas moins été importante, puisque nous avons pu prendre acte de la poursuite de l'universalisation mondiale de cet instrument majeur de maîtrise des armes classiques. Nous espérons qu'avec l'adhésion de la Chine au Traité, d'autres grands producteurs, détenteurs et négociants d'armes classiques seront encouragés à faire de même.

Nous espérons que le report de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects contribuera au succès de la Conférence d'examen de 2024 et redynamisera nos efforts pour éliminer le fléau du commerce illicite de ces armes.

Pour terminer, les efforts visant à préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que zone à des fins exclusivement pacifiques au moyen de mesures

préventives destinées à garantir que l'espace ne devienne pas le théâtre d'une course aux armements constituent un élément essentiel du désarmement pour les générations futures. Nous appelons de nos vœux des efforts renouvelés au cours de la présente session afin de trouver un terrain d'entente et de retrouver la voie de résultats consensuels dans ce domaine important. Nous espérons donc que nos discussions et les décisions que nous prendrons au cours de cette session de la Première Commission ouvriront la voie à une glorieuse célébration du centenaire de l'ONU dans 25 ans. Bien que les questions abordées au cours de cette session restent sensibles et complexes, le bien commun de l'humanité doit demeurer notre boussole morale pour trouver un terrain d'entente et transmettre un héritage aux générations futures.

M^{me} Pierre (Haïti) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer au nom de ma délégation mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation vous assure de notre pleine collaboration ainsi que de tout notre soutien dans les efforts que vous déploierez pour mener à bien les travaux de la présente session. Elle ne saurait non plus passer sous silence le travail accompli par votre prédécesseur, S. E. M. Sacha Llorenty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, pour le travail réalisé lors de la précédente session.

La République d'Haïti n'a cessé de faire de la paix et de la sécurité une priorité dans la dynamique de ses relations internationales. En plein dans l'environnement sécuritaire international actuel marqué par une grande fragilité, Haïti a toujours participé aux démarches, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, en faveur d'une culture de paix dans le monde en général et dans la région en particulier. Ainsi, Haïti se rallie pleinement à la position commune prise par les pays membres de la Communauté des Caraïbes et appuie les efforts accrus déployés par l'ensemble des pays du monde en vue de l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, tout en veillant à ce que l'arsenal nucléaire ne tombe aux mains des États dont le comportement belligérant ne respecte pas les principes sacro-saints du droit international.

La République d'Haïti donne son appui inconditionnel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entre autres instruments visant l'élimination totale des armes nucléaires, et exprime sa satisfaction que d'autres régions s'engagent dans la voie tracée par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en

Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Ma délégation continuera à encourager vivement toutes les parties prenantes aux négociations sur le désarmement à rechercher un consensus, en particulier en ce qui concerne la sécurité humaine, tout en abordant également les questions liées à la sécurité des États.

La République d'Haïti est consciente que les menaces pour la paix et la sécurité internationales et le combat contre l'extrémisme violent, contre la violence terroriste et le crime organisé constituent des priorités de politique étrangère. L'Assemblée générale devra rester fidèle à sa tâche de galvaniser les actions en faveur du développement, de la paix, de la sécurité, pour ainsi faire respecter, de concert avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, le droit international.

Haïti a toujours privilégié une vision stratégique de la sécurité extérieure de l'État à travers la mise en œuvre d'une politique diplomatique axée sur le dialogue permanent, la recherche de solidarité sur tous les plans de l'échiquier international et le renforcement des liens de coopération concrète avec les pays stratégiques. Cette stratégie de coopération tend à combler le vide créé par l'inexistence d'une armée de combat dissoute en 1994 dans des conditions peu objectives.

Cependant, depuis quelques années, notre pays fait face à une prolifération rapide et inexorable d'armes illégales dont se servent les gangs pour semer la terreur dans tous les coins du pays. La multiplication des réseaux mafieux liés au trafic des stupéfiants et les faiblesses structurelles de la jeune Police nationale d'Haïti ont permis l'émergence de ces bandes armées qui transforment certains quartiers de la capitale et des provinces en zones de non-droit.

Selon la Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion (CNDDR), une structure créée en 2006 et chargée de coordonner et d'appliquer la politique de l'État en matière de désarmement, de démantèlement des groupes armés et de réinsertion des individus désarmés, plus de 500 000 armes illégales (armes de guerre et armes de petit calibre) circulent dans le pays. Ces armes illégales sont introduites par voie maritime ou à travers notre frontière terrestre difficile à contrôler.

L'an dernier, le Chef de l'État, S. E. M. Jovenel Moïse, a pris la décision de remobiliser la CNDDR inactive depuis 2011. Elle a initié, depuis la réactivation de ses travaux, un processus de désarmement graduel

à travers plusieurs quartiers réputés dangereux dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en vue d'aboutir à un désarmement total. Ma délégation demande à la Commission de prendre acte d'une situation particulière que traverse la République d'Haïti, qui réclame toute son attention.

Pour terminer, ma délégation réitère qu'Haïti privilégie une approche multilatérale transparente et vérifiable en vue de contrôler et maîtriser la prolifération et le trafic illicite des armes de toutes sortes et favoriser les progrès significatifs dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Je vous assure, ainsi que votre équipe, de l'appui et de la coopération sans réserve de la délégation nigériane. Nous sommes convaincus que votre expérience, vos compétences et votre engagement exceptionnels profiteront à notre travail.

Ma délégation tient à remercier le Président de l'Assemblée générale et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de leurs aimables observations (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Cameroun au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/75/PV.2). Nous souhaitons faire les observations suivantes à titre national.

À la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est jointe aux autres États Membres de l'ONU pour mettre en exergue les immenses problèmes qui se posent à notre monde. Malheureusement, peu de choses ont changé depuis pour renforcer la confiance et relever les immenses défis qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Cette réalité, à laquelle s'ajoute la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), rend d'autant plus urgente la nécessité d'intensifier nos efforts et de travailler d'arrache-pied pour instaurer la paix et la sécurité mondiales. À cet égard, si nous voulons imprimer à nos approches multilatérales l'élan dont nous avons besoin, il nous faut des efforts concertés et un nouveau plan d'action.

Aujourd'hui, les dangers et les effets de l'accès incontrôlé aux armes classiques, notamment les armes

légères et de petit calibre, sont visibles partout. De l'Afrique au Moyen-Orient, en passant par l'Europe, les Amériques et l'Asie, le carnage atteint des niveaux ahurissants et sans précédent, à l'instar des effroyables bains de sang infligés à des populations innocentes par des terroristes et autres éléments criminels. Il s'agit des armes qui sont utilisées aveuglément par des terroristes et d'autres bandits pour semer la dévastation et massacrer des civils innocents, dont des femmes et des enfants.

Les armes nucléaires feront peser une grave menace sur l'existence même de l'humanité tant que les États dotés d'armes nucléaires continueront à en posséder et à les moderniser. Le Nigéria tient de ce fait à souligner l'importance de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Les armes nucléaires demeurent les agents par excellence d'une destruction massive ; leur élimination totale doit être l'objectif ultime de tous les processus de désarmement menés dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. Nous espérons donc qu'à mesure que le texte historique que constitue le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre 2017, approche de son entrée en vigueur, les mécanismes de désarmement se trouveront renforcés sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Le Nigéria est fier d'avoir participé aux processus qui ont conduit à l'adoption du Traité et d'avoir été l'un des premiers États à le signer et à le ratifier. Notre engagement a été guidé par notre position de principe sur la dénucléarisation du monde. Nous sommes également conscients des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient découler de l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires. À cet égard, nous appelons tous les États, et en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

L'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, malgré les efforts acharnés des États non dotés d'armes nucléaires, notamment ceux d'Afrique, exige à nouveau un engagement concerté de notre part, au moment où les États parties se préparent à la dixième Conférence d'examen du

Traité en 2021. Puisque nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la conclusion du TNP et les 25 ans de sa prorogation à durée indéterminée, le Nigéria appelle tous les États parties au Traité à œuvrer au maintien de sa crédibilité et de sa viabilité, à son universalisation et à la réalisation de ses objectifs, en adoptant l'année prochaine un document final équilibré et complet.

En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, dont nous avons célébré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur en juillet 2019, le Nigéria réaffirme le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Afrique. Le Traité de Pelindaba sert de bouclier pour le continent africain, notamment en empêchant que des dispositifs explosifs nucléaires y soient déployés et en y interdisant les essais d'armes nucléaires.

Pour garantir l'avènement d'un monde libéré de la crainte ou de la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires, ma délégation réaffirme en outre le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Elles vont dans le sens de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, consolident le régime de non-prolifération nucléaire, et contribuent à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, ma délégation appelle tous les États Membres à appuyer les efforts déployés pour transposer cette initiative dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient.

Non seulement les explosions nucléaires expérimentales envoient un message dangereux pour l'environnement politique mondial, mais elles ont également des effets dévastateurs sur notre environnement, en diffusant des matières radioactives dans l'atmosphère. À cet égard, ma délégation se félicite une nouvelle fois de la convocation de la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le 25 septembre 2019 à New York, et invite les pays qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais.

Je voudrais rappeler une fois de plus aux États membres de la Conférence du désarmement qu'ils doivent se demander si l'impasse actuelle sert les buts et objectifs pour lesquels elle a été créée. Nous espérons

que les membres de la Conférence du désarmement auront à cœur de faire le nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels cet organe a été établi.

La délégation nigériane insiste sur l'importance de la Commission du désarmement et déplore que, depuis plusieurs années, aucun consensus n'ait pu être dégagé sur le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire. En dépit des difficultés auxquelles se heurte le mécanisme multilatéral pour le désarmement, le Nigéria demeure attaché à son objectif, en tant que seule mesure mise en place pour promouvoir les objectifs de désarmement et de sécurité internationale.

Mon pays reste également attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et espère que la septième Réunion biennale des États, qui se tiendra en 2021, sera couronnée de succès.

Ma délégation a appuyé l'adoption du Traité sur le commerce des armes, texte historique, par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/234 B, le 2 avril 2013, et elle prend acte, à son tour, de l'augmentation regrettable des conflits et du terrorisme résultant du détournement des transferts d'armes classiques vers des destinataires non autorisés. Nous tenons donc à souligner la nécessité de faire front commun en vue de contrer avec force la menace que l'absence de réglementation durable des armes classiques représente pour la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation déplore les menaces croissantes qui pèsent sur le domaine de l'espace extra-atmosphérique du fait d'activités associées au milieu spatial qui sont orientées vers sa militarisation, sans oublier les problèmes liés à l'accumulation de débris spatiaux et la nécessité d'un comportement responsable des États dans l'espace. Par conséquent, nous tenons à réaffirmer l'importance de prévenir une course aux armements dans l'espace au moyen d'un instrument juridiquement contraignant reposant sur des mesures de transparence et de confiance et complétant le cadre international en vigueur, de manière à permettre l'exploration de l'espace extra-atmosphérique sur un pied d'égalité, en respectant les principes de non-appropriation et d'utilisation pacifique de l'espace, conformément aux cinq traités de l'ONU régissant les activités spatiales.

En outre, ma délégation se dit préoccupée par les menaces croissantes dans le cyberspace, de plus en plus perçu comme un nouveau domaine d'agression. Nous appuyons donc fermement le rôle central que

joue l'ONU dans la promotion et l'élaboration de règles et principes pour une utilisation responsable des technologies de l'information et des télécommunications par les États dans le cadre d'un processus collaboratif, ouvert et équitable. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous espérons que la contribution active de tous les États Membres et des autres parties prenantes, au travers d'une plateforme durable, contribuera à l'élaboration d'un cadre juridique mieux adapté à des menaces évolutives.

Ma délégation présentera en séance plénière deux projets de résolution au nom du Groupe des États d'Afrique et un autre à titre national, pour lesquels nous sollicitons le plein appui de toutes les délégations. Les trois projets de résolution, qui ont fait l'objet des mises à jour techniques nécessaires, sont intitulés « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » (A/C.1/75/L.10), « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique » (A/C.1/75/L.11) et « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement » (A/C.1/75/L.12).

Le Président (*parle en espagnol*) : Au vu du nombre de délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je vais leur donner la parole dès à présent, conformément à la décision adoptée à la séance d'organisation (voir A/C.1/75/PV.1). La première déclaration dans le cadre du droit de réponse sera limitée à cinq minutes, la deuxième déclaration à trois.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite répondre à plusieurs déclarations faites le 9 octobre (voir A/C.1/75/PV.2) au nom de l'Union européenne et du Groupe des États nordiques, ainsi que par les délégations de l'Australie, de la Suisse, de la Pologne, de l'Irlande, de l'Islande, du Liechtenstein, des Pays-Bas, de la Norvège, des États-Unis, de la Finlande et de la République fédérale d'Allemagne.

Malheureusement, dans une large mesure, les déclarations faites par ces États à la Première Commission ont constitué un autre élément de la campagne de désinformation traitant de diaboliques toutes actions de la Russie sur la scène internationale. Nous sommes accusés de ne pas respecter les accords dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération et le régime relatif aux armes chimiques, ainsi que de nourrir toutes

sortes d'ambitions agressives pour accroître notre potentiel militaire. Ce ne sont là que des arguments anti-russes qui ne sont étayés d'aucune preuve. Nos partenaires occidentaux, comme d'habitude, tentent de créer leur propre univers parallèle dans lequel la Russie est la source de tous les maux, et d'imposer cette vision au reste de la communauté internationale. Cette réalité parallèle leur convient très bien et leur permet de dissimuler les entraves et actes irréfléchis auxquels eux-mêmes se livrent.

En réalité, ce sont les États-Unis qui ont commencé à éroder l'architecture des accords dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Les États-Unis d'Amérique se sont unilatéralement retirés du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun; ils sont en train de se retirer du Traité « Ciel ouvert »; et ont refusé de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) modifié ou d'œuvrer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ils n'ont pas respecté leurs engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques, ils empêchent leur renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques et violent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, les États-Unis modernisent leurs forces nucléaires stratégiques, et créent de nouveaux types de munitions et leurs lanceurs. Par ailleurs, ils n'hésitent pas à dire qu'ils utiliseront leurs arsenaux nucléaires comme bon leur semble, au mépris d'un certain nombre de régimes en vigueur.

L'on constate clairement que le vrai raisonnement qui fonde les actions des États-Unis, c'est le désir d'avoir toute la liberté sur la scène mondiale. Ainsi, tous les régimes et traités que je viens de mentionner ne constituent que des obstacles pour les États-Unis, c'est pourquoi il les sapent délibérément. Et toutes les accusations portées à notre encontre ne sont que des tentatives des États-Unis de détourner toute responsabilité. Ce constat est évident pour quiconque examine objectivement les faits. Il en va de même pour le renouvellement du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous disons depuis le début que nous sommes prêts à proroger le traité sans aucune condition préalable. Mais les États-Unis n'ont cessé de surenchérir et de trouver des prétextes de plus en plus absurdes pour justifier

leur incapacité à parvenir à un accord ou de lancer des ultimatums clairs. Une fois encore, ils essayent de nous convaincre qu'il existe une sorte de réalité parallèle, qu'il n'y a pas deux grandes puissances nucléaires, mais trois.

Nous déplorons vivement que les États-Unis et leurs alliés tentent d'entraîner dans leur campagne de désinformation non seulement des États individuels mais aussi les secrétariats d'organisations internationales, ternissant ainsi à jamais leur réputation. L'exemple le plus manifeste étant celui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Malheureusement, cette position a même affecté les travaux de la Première Commission. En tant que l'un des fondateurs de l'OIAC, la Russie est très sérieusement préoccupée par l'avenir de cette organisation. Nous refusons que ce mécanisme réputé devienne une marionnette entre les mains de certains États, qui l'utilisent pour sanctionner d'autres États qui leur déplaisent et pour promouvoir leurs intérêts géopolitiques. C'est, toutefois, précisément ce dont nous sommes témoins aujourd'hui. Il y a suffisamment de preuves montrant que le Secrétariat technique se livre à des violations, à des manipulations et à des falsifications.

Pour sa part, la Russie a contribué à en fournir des preuves concrètes aux membres du Conseil de sécurité – lors des séances publiques du Conseil de sécurité consacrées aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) en septembre-octobre 2020 –, ainsi que lors d'une réunion organisée selon la formule Arria, le 28 septembre 2020. Jusqu'à présent, personne n'a été en mesure de démentir ces faits, même pas les délégations qui sont présentes ici aujourd'hui et qui défendent si éloquemment le Secrétariat technique.

La même histoire se répète avec l'empoisonnement présumé du blogueur russe A. Navalny, que certains pays ont jugé nécessaire de mentionner. Tout se résume à des accusations sans fondement, dans l'esprit « qui d'autre que la Russie aurait pu faire cela ? ». Cependant, il n'y avait et il n'y a toujours aucune preuve de cela, celle-ci étant prétendument classifiée. Dans le même temps, les pays occidentaux refusent de coopérer avec la Russie pour qu'une enquête soit menée, et laissent sans suite nos demandes répétées de coopération et d'assistance juridique. Même l'OIAC n'a pas pu déterminer la nature chimique des inhibiteurs de la cholinestérase qui ont été trouvés dans le matériel biologique d'A. Navalny, ce qui pourrait être lié à l'alcool

ou à une drogue puissante. Cela semble d'autant plus cynique que le Royaume-Uni n'a toujours pas fourni d'explication élémentaire concernant la prétendue affaire *Skripal*.

Nous demandons aux pays occidentaux de cesser de déformer les faits, de proférer des allégations sans fondement contre les pays qui respectent scrupuleusement la Convention sur les armes chimiques et de manigancer pour promouvoir leurs intérêts géopolitiques. Nous devons prendre nos responsabilités pour l'avenir de l'OIAC et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons simplement que nos collègues occidentaux renonceront aux allégations sans fondement et à toutes sortes de manipulations et commenceront enfin à se montrer intéressés par une coopération et un dialogue véritables. Nous avons tous à y gagner.

M^{me} Baghirova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse en rapport avec la question du déclenchement des hostilités dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan depuis le 27 septembre, soulevée ce matin. La délégation azerbaïdjanaise fera une déclaration complète sur cette question au cours du débat général, mais nous souhaitons formuler les observations suivantes en réponse à l'intervention du représentant de l'Arménie (voir A/C.1/75/PV.4).

Les allégations sans fondement et fabriquées de toutes pièces présentées par la délégation arménienne à la Première Commission ne nous surprennent plus. Toutes les tentatives de ce pays de nier les faits qui mettent en évidence sa posture d'agression, de haine et de falsification ne sont que des efforts vains, surtout à la lumière des actes d'hostilité actuellement commis par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et sa population civile.

La communauté internationale a reconnu à l'unanimité, dans les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, que les actes commis par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan constituent un emploi illégal de la force et une occupation. Ces documents confirment que le Haut-Karabakh fait partie intégrante de l'Azerbaïdjan, condamnent l'emploi de la force contre l'Azerbaïdjan et exigent le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes des territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

L'État occupant, qui exerce un contrôle effectif sur ce territoire, a, pendant des années, dissimulé son potentiel militaire aux mécanismes régionaux de

maîtrise et de vérification des armements, engagé un renforcement massif de ses forces armées, transféré et détourné des armes et des munitions, ainsi que des unités de combat, et mené des exercices militaires auxquels ont assisté le Président, le Ministre de la défense et d'autres hauts responsables arméniens.

La politique délibérée de l'Arménie visant à torpiller le processus de paix, ses déclarations incendiaires et bellicistes et ses provocations incessantes sur le terrain dans les territoires azerbaïdjanaï, ainsi que ses actions délibérées visant à modifier le caractère démographique, culturel et physique du territoire azerbaïdjanaï occupé, ne laissent aucun doute sur le fait que l'objectif ultime de l'Arménie était de consolider l'occupation et de parvenir à l'annexion du territoire azerbaïdjanaï à la faveur d'un cessez-le-feu et d'un processus de paix. Par conséquent, les déclarations de l'Arménie dans lesquelles elle prétend adhérer et apporter son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial ne sont rien d'autre que de purs mensonges.

Le 27 septembre, après des actes de provocation répétés, les forces armées arméniennes ont soumis les forces armées azerbaïdjanaïes stationnées le long de la ligne de front et dans les zones proches densément peuplées à des tirs nourris d'artillerie, de mortier et d'armes de gros calibre. Ces attaques ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils et les militaires. En réaction, l'Azerbaïdjan a mené une contre-offensive couronnée de succès, neutralisant les positions de tir et de combat arméniennes et libérant les territoires azerbaïdjanaï de l'occupation, dans l'exercice de son droit de légitime défense.

L'Azerbaïdjan agit sur son sol souverain et prend des mesures adéquates et proportionnées en vue de repousser les menaces imminentes contre sa souveraineté, son intégrité territoriale et la sécurité de sa population. Nos objectifs militaires sont de protéger la population civile azerbaïdjanaïe innocente et de prévenir les pertes en vies humaines en neutralisant la présence des forces armées arméniennes sur le territoire occupé de l'Azerbaïdjan, ainsi que d'instaurer une paix durable et pérenne dans notre pays et notre région.

Au 9 octobre, 16 postes de commandement, 196 chars, 38 lance-roquettes BM-21, dix unités d'artillerie autopropulsées Hurricane Tail – huit Action et deux Carnation – 36 véhicules de combat d'infanterie, 24 batteries d'artillerie, deux dispositifs de défense aérienne roquettes-artillerie-mortiers, deux lanceurs de missiles S-300, 25 systèmes de missiles antiaériens Osa,

deux systèmes de missiles antiaériens Kub, quatre véhicules à brouilleur radio Repeland, 136 canons, 56 mortiers, une arme à feu TOS-1A, deux stations radar et deux antennes Kolchuga appartenant aux forces armées arméniennes avaient été détruits. Dix-huit chars, quatre pièces d'artillerie, 22 véhicules de combat d'infanterie, 12 mortiers, quatre voitures UAZ, une excavatrice, 27 complexes Igla, un camion ZIL et neuf voitures GAZ ont été saisis comme trophées de guerre.

Le fait même de prendre délibérément pour cible des civils et de déployer illégalement un si grand nombre de contingents et d'armements sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan prouve bien que l'Arménie est l'agresseur et que toutes les déclarations publiques de l'Arménie sur son prétendu attachement au cessez-le-feu et à un règlement pacifique ne sont rien d'autre qu'une rhétorique creuse et un écran de fumée pour camoufler des objectifs annexionnistes clairement définis.

Nous rejetons catégoriquement toutes les allégations sans fondement de l'Arménie concernant l'implication de parties extérieures dans le conflit. Les forces armées de l'Azerbaïdjan sont solidement équipées, autosuffisantes et pleinement capables de repousser par elles-mêmes l'agression en cours de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan. Ces allégations avancées par l'Arménie constituent une tentative futile et désespérée de détourner l'attention des lourdes pertes subies par l'armée arménienne et d'attirer des tiers, notamment des mercenaires et des groupes terroristes, afin d'élargir le champ des hostilités et de renverser la situation sur le terrain. Selon les médias internationaux, des milliers d'Arméniens de souche de différents pays sont déjà arrivés dans la zone de conflit ou sont en cours de déploiement.

Le principal facteur de déstabilisation de la région est la présence des forces armées arméniennes et l'occupation militaire du territoire de l'Azerbaïdjan. Plus tôt l'Arménie retirera ses forces armées de la région du Haut-Karabakh et des autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan, plus vite le conflit sera réglé et plus vite les deux pays et leurs populations pourront bénéficier des possibilités de coopération et de développement économique.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation en ce qui concerne les propos tenus par le représentant de l'Arménie sur mon pays (voir A/C.1/75/PV.4). Je réfute ces allégations dans leur intégralité.

La Turquie condamne fermement les attaques arméniennes, qui constituent une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Les forces armées arméniennes continuent de prendre aveuglément pour cible la population et les infrastructures civiles le long de la ligne de confrontation, ainsi que dans les grandes villes d'Azerbaïdjan éloignées de la zone de combat, au moyen de tirs d'artillerie et de roquettes à longue portée.

Malgré le cessez-le-feu humanitaire, les forces armées arméniennes ont attaqué des zones densément peuplées d'Azerbaïdjan, faisant des victimes civiles. Nous condamnons fermement les tirs de roquettes effectués hier par l'Arménie sur Ganja, la deuxième ville d'Azerbaïdjan, qui constituent une violation manifeste du cessez-le-feu humanitaire. Face à une telle agression, l'Azerbaïdjan a le droit de se défendre afin de protéger sa population et son intégrité territoriale.

Les allégations arméniennes au sujet de l'implication de la Turquie et de combattants non originaires de la région sont infondées. Tant l'Azerbaïdjan que les autorités compétentes de la Turquie ont rejeté en bloc et sans équivoque ces fabrications arméniennes. Cette campagne de désinformation vise à présenter l'Arménie en victime alors même qu'elle poursuit son occupation illégale et ses attaques sans discrimination. L'utilisation par l'Arménie de combattants terroristes étrangers et de mercenaires de plusieurs pays a également été amplement démontrée.

Erevan reçoit l'appui de groupes terroristes, principalement les Unités de protection du peuple kurde/Parti des travailleurs du Kurdistan, qui ont des liens de longue date avec d'autres groupes terroristes comme l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie, connue sous le nom d'ASALA. Certaines organisations de la diaspora arménienne, opérant sous le couvert d'organismes caritatifs, contribuent également à mobiliser des fonds et à faciliter le transport de combattants terroristes étrangers vers la zone de conflit. Nous souhaitons simplement rappeler à l'Arménie son obligation de respecter sans délai les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le conflit, qui appellent au retrait immédiat, complet et inconditionnel de ses forces d'occupation du Haut-Karabakh.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de la fête nationale espagnole.

Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse au sujet de certaines allégations sans fondement que l'Ambassadeur d'Arabie saoudite a portées à l'endroit de mon pays (voir A/C.1/75/PV.4). Nous les rejetons catégoriquement.

Nous déplorons une telle hostilité de la part de pays comme l'Arabie saoudite, alors que l'Iran n'a cessé de lui présenter ses propositions de paix concrètes pour garantir la stabilité dans notre région. Cependant, elle a rejeté ces appels en faveur de la paix et préféré poursuivre sa politique infructueuse axée sur les solutions militaires ou à supplier d'autres pays de s'opposer à l'Iran, sans oublier ses tentatives maladroites de diffamation à son endroit. Les activités nucléaires de l'Iran sont totalement transparentes, et nous coopérons pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les derniers rapports et déclarations du Directeur général de l'AIEA ont explicitement confirmé la coopération de l'Iran. Le Directeur général de l'AIEA qualifie d'ailleurs le récent accord entre l'Iran et l'AIEA de moment fort de la diplomatie.

Je voudrais rappeler à la délégation saoudienne que l'AIEA est la seule autorité compétente pour évaluer les activités des États Membres, au contraire de pays comme l'Arabie saoudite dont les intentions malveillantes à l'égard de l'Iran l'empêchent de voir ou d'entendre la vérité.

Nous sommes convaincus que, si les questions devaient être discutées de manière équitable, il y aurait de nombreux points que les Saoudiens devraient eux-mêmes clarifier. Rien que dans le contexte des activités nucléaires, je souhaite donner un exemple et faire état des préoccupations de ma délégation concernant l'absence de mise en œuvre intégrale de l'accord de garanties généralisées par l'Arabie saoudite.

Riyad n'applique pas intégralement l'accord de garanties généralisées et, à moins qu'il ne renonce à son programme actuel relatif aux petites quantités de matières, comme l'a demandé à plusieurs reprises l'AIEA, il n'accorde pas à l'AIEA suffisamment de pouvoirs de vérification. La non-application des garanties de l'AIEA à un moment où les Saoudiens disposent de capacités nucléaires qui semblent propices au lancement d'un programme ambitieux pourrait leur permettre de dissimuler certaines activités nucléaires en les soustrayant aux inspections de l'AIEA. Face aux préoccupations suscitées par les fuites d'informations sur les activités nucléaires de l'Arabie saoudite dans les médias et la détection de sites nucléaires secrets dans le désert, nous

avons besoin d'un vaste appui aux efforts déployés par la communauté internationale afin d'amener les Saoudiens à répondre de leur comportement.

L'application uniforme, plutôt que sélective, des garanties, des normes et des règles est dans l'intérêt de la communauté internationale sur le long terme. Par conséquent, la communauté internationale devrait demander à Riyad de mettre immédiatement en œuvre l'accord de garanties généralisées dans son intégralité. La suspension de l'assistance nucléaire à l'Arabie saoudite est le seul moyen d'apaiser ces inquiétudes. Il ne fait aucun doute que ce manque de transparence concernant les activités de l'Arabie saoudite compromettra l'ensemble du système de garanties.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse concernant les déclarations faites hier par les représentants des pays européens (voir A/C.1/75/PV.4) et, aujourd'hui, par le représentant de l'Australie.

Personne ne peut contester que tout État souverain a le droit légitime de se doter de capacités nationales de légitime défense. Il est un fait incontestable qu'aujourd'hui, du matériel militaire de pointe continue d'être introduit dans la péninsule coréenne et que des moyens de frappe nucléaire de toutes sortes sont directement dirigés vers la République populaire démocratique de Corée.

Étant donné que la menace nucléaire pesant sur la République populaire démocratique de Corée ne faiblit pas et que divers actes hostiles sont commis sous nos yeux, il serait insensé d'appeler à l'abandon des efforts en matière de capacités de légitime défense. Rien dans la Charte des Nations Unies ni en droit international n'indique que les efforts destinés à renforcer les capacités de défense nationale constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Sinon, les efforts déployés par tous les pays en matière de capacités de défense nationale devraient être remis en question et condamnés. Nous avons expliqué que la mise au point de notre force de dissuasion était destinée non pas à provoquer les autres, mais bien à nous défendre. C'est grâce à nos moyens de dissuasion fiables et efficaces dans le cadre de notre légitime défense que la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région sont aujourd'hui fermement préservées.

Nous continuerons à renforcer les moyens de dissuasion, qui sont les moyens justifiés en matière de légitime défense, afin d'endiguer, de maîtriser et de gérer les tentatives dangereuses et les actes malveillants émanant de forces hostiles, y compris leurs menaces nucléaires qui persistent et vont croissantes. S'ils souhaitent réellement garantir la paix et la sécurité internationales, j'exhorte les pays que je viens d'évoquer à faire preuve d'impartialité, à s'attacher à bien comprendre la nature de la question nucléaire dans la péninsule coréenne et à demander que cesse complètement et irréversiblement l'hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, au lieu de jeter de l'huile sur le feu en parlant des menaces nucléaires de tel ou tel pays et de démantèlement complet, vérifiable et irréversible.

Peut-être faudrait-il changer le thème des négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et, au lieu de mesures de dénucléarisation contre la levée des sanctions, passer à une formule axée sur l'abandon de l'hostilité contre la reprise des négociations entre nos deux pays.

Le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sera jugé inutile tant que les États-Unis ne modifieront pas sensiblement leur position. Les partis pris politiques et l'adoption d'une politique unilatérale ne permettront pas de résoudre les problèmes. Les pays européens sont vivement encouragés à montrer l'exemple en instaurant d'abord une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible en Europe.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est fixé comme objectif immuable de contribuer à l'avènement d'un monde pacifique sans guerre. Par conséquent, à l'avenir comme nous l'avons fait par le passé, nous déploierons tous les efforts possibles, en tant que nation éprise de paix, pour préserver la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le reste de la région de manière responsable.

M. Knight (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai écouté attentivement les observations faites par le représentant de la Chine aujourd'hui. Il devrait désormais être clair pour tout le monde dans cette salle que le parti au pouvoir à Beijing est un parti autoritaire, qui manifeste une agressivité inquiétante et est déterminé à remodeler l'ensemble du système international à son image. Cette image est malheureusement celle de l'intimidation et de la persécution, celle d'un pays opposé aux libertés humaines et individuelles fondamentales, qui ne tolère pas la liberté de parole et d'expression et

qui s'en prend aux gouvernements et aux organisations de la société civile qui dénoncent son comportement menaçant.

C'est ce comportement menaçant qui porte gravement atteinte à la sécurité stratégique et qui devrait alarmer la communauté internationale. La Chine prétend que ses intentions et ses actions sont pacifiques, mais la réalité est tout autre. La Chine est engagée dans un processus de renforcement rapide de ses capacités nucléaires et balistiques, qui menace de bouleverser la paix et la sécurité internationales. Elle refuse de s'asseoir à la table des négociations avec les États-Unis et la Russie, alors même que cela pourrait nous permettre d'éviter une triple course aux armements.

Il est une question que nous devrions nous poser : pourquoi Beijing refuse-t-elle de venir à la table des négociations ? Elle affirme que les États-Unis et la Russie doivent réduire leurs arsenaux stratégiques existants à un niveau comparable à celui de la Chine avant qu'elle n'accepte de participer à ces discussions avec nous. Il s'agit d'une fausse excuse. Un dialogue trilatéral nous permettrait de traiter d'autres questions que celle des arsenaux stratégiques ; il nous permettrait également d'établir des modèles de confiance et de nous appuyer sur les fondements éprouvés des progrès notables réalisés en matière de maîtrise des armements, tels que les doctrines nucléaires, la transparence, les approches relatives aux armes nucléaires tactiques et la réduction des risques au sens large. La véritable raison pour laquelle Beijing refuse de s'asseoir à la table des négociations avec les États-Unis et la Russie est qu'elle préfère travailler dans le cadre du processus des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, car cela lui permet de bloquer les mesures supplémentaires qu'elle ne souhaite pas prendre. Je pense notamment aux progrès en matière de transparence, aux progrès vers un moratoire sur la production de matières fissiles et aux progrès en matière de réduction des risques.

La Chine préfère au contraire se mettre à l'abri des critiques internationales. Elle préfère éviter de participer à de véritables discussions de fond bilatérales avec les États-Unis sur les politiques et les doctrines, la réduction des risques et la transparence. Elle préfère éviter de discuter de ses efforts incessants pour militariser l'espace. Nous tenons à ce que les États Membres présents dans cette salle comprennent parfaitement les raisons pour lesquelles les représentants de la Chine déclarent que leur pays ne participera pas aux discussions et aux négociations trilatérales.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'il existe des signes encourageants dans le traitement de cette question. De nombreux États Membres haussent désormais le ton pour s'insurger contre le comportement irresponsable de la Chine sur la scène internationale et s'opposer à ses tentatives visant à répandre la « pensée de Xi Jinping » dans les résolutions et autres documents de l'ONU. Le langage utilisé ici est directement tiré des documents de politique intérieure de la Chine et a de vastes ramifications pour les normes et pratiques convenues au niveau international.

Là encore, l'objectif de la Chine est de remodeler lentement, mais fondamentalement, le système des Nations Unies à son image. Cependant, les États-Unis et un nombre toujours plus important d'autres États comprennent les intentions de la Chine. Et nous ne ménagerons aucun effort pour empêcher Beijing d'atteindre ces objectifs néfastes.

Comme je l'ai rappelé à nos collègues la semaine dernière, les États-Unis s'acquittent de leurs obligations (voir A/C.1/75/PV.3). Toutefois, lorsque les États-Unis demeurent fidèles à leurs engagements tandis que d'autres États Membres trichent et ne remplissent pas leurs obligations, il faut parler de cette disparité et y remédier. Au lieu d'essayer de mener sa diplomatie dite du loup guerrier, nous invitons la Chine à adopter une approche collaborative et constructive, qui permettrait vraiment de progresser vers un monde plus sûr. C'est la raison principale pour laquelle nous sommes tous réunis ici aujourd'hui. La Chine devrait prendre au sérieux ses responsabilités en la matière. Elle devrait décider de se montrer à la hauteur de la situation.

Je formulerai d'autres observations dans le cadre des futurs droits de réponse.

M. Alnahdi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux propos tenus par le représentant de l'Iran. Je tiens à lui signaler que les affirmations du Royaume d'Arabie saoudite concernant le non-respect par l'Iran de ses engagements nucléaires se fondent sur des rapports récents publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour demander à l'Iran de se montrer aussi transparent que mon pays avec les organismes des Nations Unies, notamment l'AIEA. Nous l'appelons à coopérer

pleinement et rapidement, en particulier alors que des éléments probants viennent renforcer les soupçons qui pèsent sur ses intentions concernant son programme nucléaire.

Le Royaume d'Arabie saoudite a tendu la main à l'Iran dans un esprit positif et ouvert pour parvenir à la paix. Nous avons reçu ses dirigeants à de nombreuses reprises pour examiner les moyens de garantir des relations de bon voisinage et de respect mutuel. Nous avons salué les efforts déployés par la communauté internationale pour aborder la question du programme nucléaire iranien. En dépit de tous ces efforts et de notre attitude de bon voisinage au cours des 40 dernières années, l'Iran n'a pas adhéré aux critères, principes et valeurs les plus élémentaires de bon voisinage ni aux normes et aux relations diplomatiques reconnues. Dans le droit fil de cette approche, le régime iranien a pris pour cible des installations pétrolières du Royaume d'Arabie saoudite, en violation flagrante du droit international, ce qui constitue une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Cela démontre que le régime iranien ne se soucie pas de la stabilité de l'économie mondiale ni de la sécurité des approvisionnements en pétrole sur les marchés mondiaux.

Par l'intermédiaire de ses supplétifs, le régime iranien a également continué à lancer des missiles balistiques contre le Royaume d'Arabie saoudite, dont plus de 300 missiles et 400 drones, en violation flagrante des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015). Le moment est venu pour la communauté internationale d'adopter une position ferme à l'égard des politiques de l'Iran et de contrer ses armes et ses supplétifs, qui compromettent la sécurité régionale et la sécurité de tous les peuples. Ces mesures contribueraient à mettre fin à l'état d'instabilité et de discordes qui prévaut dans la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Le représentant des États-Unis a fait une déclaration empreinte de partialité idéologique et de préjugés. Nous sommes profondément choqués. Il y a quelques instants à peine, le représentant des États-Unis a profité de la tribune de l'ONU et de cette séance de la Première Commission pour répandre un virus politique au service de la politique intérieure de son pays.

La Chine rejette fermement les allégations sans fondement proférées par la délégation américaine à son endroit. Les États-Unis s'adonnent à l'unilatéralisme et à l'exceptionnalisme dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, et ils cherchent à fuir leurs responsabilités et à se comporter comme un tyran.

Les États-Unis affichent un bilan épouvantable. Les faits sont plus éloquents que les mots. La contribution de la Chine à la sécurité internationale et au désarmement est largement reconnue et ne sera pas passée sous silence par un quelconque mensonge. Les dommages causés par les États-Unis à la sécurité internationale et au désarmement sont notoires et ne seront pas couverts par des mensonges.

Les États-Unis ne cessent de vanter les mérites de ce qu'ils appellent la négociation trilatérale sur la maîtrise des armements, qui vise essentiellement à trouver une excuse pour se soustraire à leur responsabilité particulière et principale en matière de désarmement nucléaire, à détourner l'attention de la communauté internationale et à trouver un prétexte pour remettre à plus tard la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale saura interpréter correctement les intentions des États-Unis.

Tout le battage que font les États-Unis au sujet d'une prétendue expansion nucléaire de la Chine et d'une projection drastique de sa force nucléaire est dénué de tout fondement et totalement injustifié. La motivation politique qui sous-tend les accusations des États-Unis contre la Chine est bien connue de tous les États Membres. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à avoir pris un engagement de non-recours en premier aux armes nucléaires.

Selon les statistiques de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les États-Unis et la Fédération de Russie possèdent chacun environ 6 000 têtes nucléaires, ce qui représente plus de 90 % du stock mondial d'armes nucléaires. Compte tenu du gigantesque écart qui existe entre l'arsenal nucléaire de la Chine et ceux des États-Unis et de la Fédération de Russie, il est injuste, déraisonnable et irréaliste de la part des États-Unis d'attendre de la Chine qu'elle participe à des négociations trilatérales sur la maîtrise des armements. La Chine tient à redire, comme elle l'a fait aujourd'hui dans le cadre du débat général, qu'elle est disposée à discuter avec toutes les parties d'un large éventail de questions liées à la stabilité stratégique et au désarmement dans le contexte des cinq États nucléaires et de la Conférence du désarmement. La Chine est disposée à communiquer et à collaborer avec toutes les parties, et à œuvrer activement pour promouvoir la maîtrise des armements et le désarmement à l'échelle internationale.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais souligner que, comme en attestent les documents de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran s'est montré coopératif en répondant à toutes les demandes de l'Agence. L'Iran a fait l'objet d'inspections intrusives. Il exerce ses activités nucléaires en toute transparence vis-à-vis de l'AIEA et de l'ensemble de la communauté internationale.

Sur fond de coûts humains catastrophiques résultant de l'intervention militaire de l'Arabie saoudite dans la guerre civile au Yémen, les Saoudiens continuent à financer et diriger une force de coalition en faveur d'un des deux camps, et à y prendre part. Il est regrettable que le représentant du Yémen rejette la faute sur l'Iran au lieu de reconnaître le véritable et réel responsable de la destruction de son pays et d'obliger cet agresseur à cesser ses actions destructrices et à assumer ses responsabilités.

Année après année, des bombes se sont abattues sur des mariages, des salons funéraires, des bateaux de pêche et des bus scolaires, tuant des milliers de civils. Ce faisant, les Saoudiens ont directement contribué à l'une des pires crises humanitaires de l'histoire moderne, notamment en affamant délibérément des civils yéménites innocents et en massacrant directement des milliers d'autres. La population lutte pour survivre aux graves épidémies de maladie à coronavirus (COVID-19), de choléra et d'autres maladies transmissibles qui sévissent actuellement, et le risque de famine plane.

L'invasion militaire et la pression économique, imposées en grande partie par les dirigeants saoudiens, ont contribué à provoquer ce que l'ONU considère comme la plus grave catastrophe humanitaire au monde. Rien qu'au cours de l'année écoulée, la crise d'insécurité alimentaire au Yémen s'est considérablement aggravée, avec une augmentation de 60 % du nombre de districts touchés. Les Saoudiens devront répondre de toutes ces atrocités, notamment du fait d'avoir massacré des civils et d'avoir laissé la crise humanitaire se poursuivre.

C'est avec une grande inquiétude que l'Iran observe l'Arabie saoudite commettre ses crimes avec une audace extraordinaire, pour ensuite faire tout ce qu'elle peut pour se soustraire à ses responsabilités. Lorsqu'on lui demande de rendre des comptes, elle renvoie la faute sur des boucs émissaires et préserve les véritables responsables.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire quelques mots sur les observations de mon collègue russe concernant l'affaire Navalny. Je tiens à ce qu'il soit clair qu'il ne s'agit pas d'un complot occidental, et j'aimerais établir trois faits très simples.

Premièrement, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), organe international compétent et impartial, et trois autres laboratoires ont confirmé que M. Navalny avait été empoisonné au moyen d'un agent neurotoxique du groupe Novitchok.

Deuxièmement, la Russie n'a fourni aucune explication crédible sur l'empoisonnement de M. Navalny en Russie. Au contraire, les réponses de la Fédération de Russie sont devenues de moins en moins constructives au fil des jours. Le fait est que nous parlons ici de l'empoisonnement d'un citoyen russe sur le sol russe au moyen d'un agent neurotoxique de qualité militaire.

Troisièmement, les discussions au sein du Conseil exécutif de l'OIAC ont montré que la communauté internationale ne l'accepte pas, et elle demande à la Russie de fournir des explications sur les circonstances de l'affaire Navalny.

Je demande donc une nouvelle fois à la Fédération de Russie de bien vouloir faire la lumière sur l'empoisonnement de M. Navalny survenu sur le territoire russe le 20 août.

On me permettra de conclure en citant Bob Marley : « *You can fool some people sometimes, but you can't fool all the people all the time.* » (Vous pouvez duper certaines personnes parfois, mais vous ne pouvez pas tromper tout le monde en permanence).

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La nouvelle série d'insinuations faites par mon collègue allemand sur la prétendue affaire Navalny tombe à point nommé. Je rappelle une fois de plus à nos amis allemands que les preuves qui ont été publiées dans les médias – et qui ne nous avaient pas été communiquées – sont tout sauf convaincantes. En Russie, il n'est pas possible d'engager une procédure pénale sans preuve. La pratique est peut-être courante en Allemagne, mais ce n'est pas le cas en Russie.

Nous avons adressé quatre demandes par l'intermédiaire de notre procureur et avons reçu en réponse qu'une seule note évasive. Pour aller de l'avant, nous avons besoin de la coopération de nos amis allemands et européens. À défaut, nous ne ferons aucun progrès et

tout le monde comprendra bien certainement qu'il s'agit d'une simple provocation. C'est à tout le moins l'impression qui se dégage actuellement.

En outre, le représentant des États-Unis qui vient de s'exprimer a tenté de donner l'impression que tous les problèmes rencontrés dans le domaine de la maîtrise des armements sont imputables au fait que la Chine refuse de s'asseoir à la table des négociations avec les États-Unis et la Russie. C'est complètement faux. L'ordre du jour bilatéral des États-Unis et de la Russie est loin d'être épuisé. Par exemple, la prochaine question très importante pour le monde entier: la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. La Chine ne porte aucune responsabilité à cet égard. Si nous devons avoir un dialogue multilatéral à l'avenir, il doit être mené par consensus et sans pression externe. Et pour nous, il est évident que, dans ce cas, certains alliés nucléaires des États-Unis, comme la France et le Royaume-Uni, doivent être les premiers à être associés aux discussions, car leurs arsenaux nucléaires combinés dépassent ceux de la Chine.

M. Alnahdi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Il convient ici de rappeler au représentant de l'Iran que la crise au Yémen a pour origine le rôle joué par l'Iran dans la déstabilisation du Yémen et le blocage des efforts politiques. Pas un seul pays arabe subissant l'influence iranienne n'est épargné par la discorde, l'instabilité, les milices putschistes et la propagation des groupes armés et des conflits sectaires et communautaires.

Je voudrais également rappeler au représentant de l'Iran que l'intervention de la Coalition en appui à la légitimité fait suite à une demande officielle du Gouvernement yéménite de protéger le Yémen et sa population. Le Royaume d'Arabie saoudite a pour politique de lutter contre le terrorisme partout où il se manifeste. Mon pays continuera à combattre le terrorisme jusqu'à ce que les objectifs de la Coalition soient atteints.

La dernière chose que le régime iranien souhaite, c'est le calme et la paix au Yémen. Le régime fournit à ses partisans des armes et des missiles qui prennent pour cible le peuple du Yémen, et portent atteinte à la sécurité du Royaume et des pays de la région.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : En réponse à mon collègue russe, je souhaite souligner ce qui suit au sujet de l'affaire Navalny. Les médecins russes d'un hôpital russe ont pris des mesures pour sauver la vie de M. Navalny, un citoyen russe. Tout cela s'est produit sur le sol russe. Ainsi, nous pourrions croire que

tous les éléments nécessaires à une enquête criminelle sont à la disposition de la Russie depuis des semaines. Cela nous amène à nous demander pourquoi une telle enquête n'a pas encore été lancée. Au lieu de cela, nous assistons à des manœuvres d'évitement et à des dérobades de la Russie. Nous renouvelons donc notre appel à la Fédération de Russie pour qu'elle fasse la lumière sur l'affaire Navalny et entame une enquête sérieuse.

M. Knight (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais revenir brièvement sur quelques-unes des observations que nous avons entendues de la part de notre collègue russe.

Tout d'abord, les États-Unis s'acquittent pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et ils appliquent intégralement ce dernier. Je tiens à ce que cela soit bien clair. Nous n'avons pas encore pris de décision quant à une éventuelle prorogation. Notre priorité est de parvenir à un accord qui aborde l'ensemble des défis nucléaires auxquels nous sommes confrontés, de la part de la Russie et de la Chine. Nous avons informé les responsables russes d'une option possible pour que les États-Unis envisagent de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les mesures requises comprennent la conclusion d'un accord, distinct du Traité, sur un concept solide et détaillé couvrant toutes les têtes nucléaires des parties, que nous avons demandé et qui serait à la mesure des capacités actuelles de la Chine.

En ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la position de la Russie est relativement vide de sens, puisque celle-ci a déjà déployé plusieurs bataillons qui enfreignent la portée du Traité. Les États-Unis se sont retirés dudit Traité parce que la Russie a mis au point, testé en vol et mis en service ces bataillons de systèmes à portée intermédiaire, en violation de ses obligations. La dénonciation du Traité ne signifie pas que les États-Unis démantèlent ou abandonnent la maîtrise des armements. Nous avons réaffirmé notre engagement en faveur d'une maîtrise efficace des armements et avons clairement indiqué que nous souhaitons que la Russie et la Chine se joignent aux discussions.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Ces dernières années, les États-Unis se sont retirés de plusieurs traités internationaux et organisations internationales, les uns après les autres. À ce jour, ce pays s'est

retiré du Plan d'action global commun, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Traité « Ciel ouvert », et il a révoqué sa signature du Traité sur le commerce des armes.

En outre, les États-Unis renforcent constamment la place qu'occupent les armes nucléaires dans leur doctrine militaire, abaissent le seuil d'utilisation des armes nucléaires et mettent au point des armes nucléaires de faible puissance à des fins de combat. Récemment, ils ont annoncé publiquement qu'ils envisageaient de reprendre leurs essais nucléaires. Les États-Unis sont devenus de véritables saboteurs du système international de maîtrise des armements.

À l'instant, le représentant des États-Unis a vanté les mérites des prétendues négociations trilatérales sur la maîtrise des armements. Je tiens à réitérer la position de la Chine. La Chine n'a aucune intention de prendre part à de prétendues négociations trilatérales entre la Chine, les États-Unis et la Fédération de Russie sur la maîtrise des armements. Notre position est très claire et a été largement comprise par la communauté internationale, y compris la Fédération de Russie. La Chine fait preuve de la plus grande retenue dans le développement des armes nucléaires et nous avons maintenu nos capacités nucléaires au niveau minimum requis pour la sécurité nationale. Notre arsenal nucléaire n'est absolument pas comparable à celui des États-Unis ou de la Russie. Il est injuste et déraisonnable d'exiger de la Chine qu'elle se joigne à de telles négociations.

La priorité actuelle devrait être pour les États-Unis de répondre à l'appel de la Russie en faveur de la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et de procéder à de nouvelles réductions drastiques de leur arsenal nucléaire afin de créer les conditions qui permettront à d'autres pays de se joindre aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce point fait aussi l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Aucune autre délégation n'a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux délégations qu'en raison des circonstances actuelles dues à la maladie à coronavirus (COVID-19), le recueil est à la disposition des délégations qui souhaitent exercer par écrit leur droit de réponse, afin que nous puissions poursuivre le débat.

Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti pour cet après-midi. Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour le débat général sera close dans cinq minutes. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'inscrire avant cette échéance.

Demain à 15 heures, nous tiendrons une réunion à laquelle toutes les délégations participeront à distance. Nous y aurons tout d'abord un échange avec

M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, puis avec la société civile.

La sixième séance de la Première Commission aura lieu le mercredi 14 octobre à 10 heures, dans cette même salle. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je prie toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions poursuivre nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 18 heures.